

Présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes et bilan des actions 2024 du projet du territoire

RAPPORT

Table des matières

I. Une méthode qui se déploie, s'adapte et montre son efficience	7
A. La mutualisation et la coopération, ancrées dans le projet du territoire	7
1. Une volonté historique de coopérer.....	7
2. L'adoption du schéma de mutualisation	19
3. Faire équipe avec les polarités pour mieux déployer le projet du territoire.....	21
4. Le dispositif LEADER, une autre forme de coopération avec les acteurs locaux pour une dynamique rurale	23
B. Des ressources au service du territoire	24
1. Une stratégie des ressources humaines ambitieuse et dynamique.....	24
2. Une situation financière solide.....	27
3. La structuration de la fonction achats.....	29
4. Une observation territoriale au service des projets	30
C. Une communication responsable en cohérence avec le projet du territoire	31
D. Des services supports qui apportent des moyens à l'institution pour réaliser le projet du territoire	32
1. Une flotte automobile renouvelée et augmentée.....	32
2. Du mobilier fonctionnel pour un cadre de travail agréable et attractif	33
3. Des ressources variées pour des services efficaces	33
E. Des instances actives qui produisent de la décision politique pour décliner le projet du territoire	34
F. Des élus à l'écoute des citoyens : Le conseil de développement et les rendez-vous territoriaux.....	36
1. Le conseil de développement : Une instance participative	36
2. Les rendez-vous territoriaux, des temps privilégiés pour rencontrer les habitants	36
II. Les engagements 2024 de la communauté de communes : Des actions porteuses de sens et fructueuses pour le territoire	37
A. Politique économique et stratégie d'accueil des entreprises.....	37
1. Optimisation du foncier à vocation économique.....	39

2.	Développement de l'économie de proximité	39
B.	Politique du développement touristique et stratégie de mise en tourisme des véloroutes	39
1.	Équipement de la ViaRhôna et de la voie verte	40
2.	Conforter la capacité d'accueil touristique du territoire	40
3.	Mise en tourisme de sites naturels et de loisirs.....	40
4.	Pilotage du collectif Léman – Lyon pour la mise en tourisme de la ViaRhôna sur son tronçon nord.....	41
5.	Label pays d'art et d'histoire.....	41
C.	Politique cycles de l'eau	41
1.	Étude d'amélioration de la connaissance sur la ressource en eau	42
2.	Élaboration d'un plan de gestion sur les parcelles des ex syndicats des marais de Bourgoin-Jallieu et de Morestel sur le territoire des Balcons du Dauphiné	42
3.	La Chogne : Restauration de la zone humide de Sarradin à Bouvesse Quirieu et réalisation des études sur Boulieu à Courtenay.....	42
4.	Restauration de la végétation des berges.....	42
5.	Définition d'un plan de gestion stratégique des zones humides stratégiques pour le territoire.....	42
6.	Élaboration d'une charte GEMAPI.....	42
7.	Travaux de restauration de la Bordelle et des Rivoirettes.....	42
8.	Mise en place des procédures « Déclaration d'Utilité Publique » des ressources en eau potable, y compris captage de Chozelle.....	44
9.	Élaboration des schémas directeurs d'eau et d'assainissement y compris l'élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau potable.....	44
10.	Renouvellement patrimonial des infrastructures eau potable	44
11.	Mise en conformité réglementaire des systèmes d'assainissement	44
12.	Fiabilisation de la distribution en eau et renforcement des interconnexions.....	44
D.	Politique publique en faveur de la santé.....	44
1.	Mise en œuvre d'un conseil local de santé	45
2.	Aménagement d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Morestel.....	45
E.	Politique publique "services en milieu rural"	45

1.	Contribuer à l'émergence d'espaces facilitant le lien humain : le projet du lieu de vie à Villemoirieu	46
2.	Structuration d'un accueil inconditionnel des usagers sur le territoire	46
F.	Politique publique mobilités	46
1.	Développement de solutions covoiturage	48
2.	Encouragement au recours aux modes de déplacements actifs	48
3.	Développement des liaisons cyclables.....	48
4.	Réalisation d'un schéma directeur d'accès cyclable aux services.....	48
5.	Étude pour la mise en œuvre d'une liaison Lyon-Crémieu en transport en commun sur site propre	48
G.	Politique publique en matière de réduction, tri et valorisation des déchets.....	48
H.	Politique publique enfance et petite enfance.....	49
1.	Favoriser la continuité éducative et la collaboration entre acteurs éducatifs	51
2.	Identifier les actions et le public jeunes comme public prioritaire au sein des différentes directions de la communauté de communes	51
3.	L'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire un équilibre à garantir aujourd'hui et demain	51
4.	Étude de faisabilité pôle de service public enfance et santé.....	51
5.	Structuration de l'accueil inclusif et renforcement de la prévention santé chez les jeunes enfants	51
6.	Expérimentation de places A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP).....	51
7.	Renforcer le maillage territorial des structures enfance ; localisation, lieux et places	51
8.	Travaux d'entretien, de rénovation, de déploiement des bâtiments petite enfance	51
9.	Mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement et du bien-être des enfants et des professionnels dans les crèches, Relais Petite Enfance (RPE), Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	51
I.	Politique culture.....	51
1.	Parcours éducatifs et culturels : Mise en place d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)	52
J.	Politique publique agriculture	52
1.	Élaborer et déployer la stratégie alimentaire locale	54

2.	Soutenir la profession pour assurer la reprise et le développement des exploitations	54
3.	Accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques.....	54
4.	Déployer un dispositif d'aides directes aux agriculteurs.....	54
K.	Politique publique insertion et inclusion.....	54
L.	Politique publique biodiversité.....	56
1.	Améliorer les connaissances du patrimoine naturel pour favoriser la prise de décision et évaluer les politiques mises en œuvre	57
2.	Construire une stratégie des aires protégées des Balcons du Dauphiné	57
3.	Préserver et restaurer les milieux humides et la biodiversité – Mise en œuvre du plan de gestion du castor d'Europe	57
M.	Politique publique énergie/climat.....	57
1.	Soutien aux communes concernant leurs consommations d'énergie et s'agissant de la rénovation de leur patrimoine	58
2.	Mise en place d'un accompagnement « Performance énergétique » pour les particuliers.....	58
N.	Politique publique habitat / logement / hébergement	58
1.	Élaboration de la politique publique habitat logement hébergement	60
2.	Mise en œuvre du PLH 2019 - 2025 (dont bilan mi-parcours)	60
3.	Accueil des gens du voyage.....	60
4.	Mise en place d'un service public territorial de la rénovation et de l'adaptation de l'habitat « Balcons Habitat », intégrant la mise en œuvre de la nouvelle OPAH 2024-2027.....	60
5.	Élaboration de la nouvelle OPAH 2023-2028.....	60
O.	Stratégie foncière	60
1.	Élaboration de la politique publique stratégie et veille foncière	61
P.	Stratégie patrimoniale	61
1.	Conservation du patrimoine.....	64
2.	Le patrimoine au service du déploiement des politiques publiques	64
Q.	Sport et le territoire.....	65
1.	Animer et dynamiser le territoire : Terre de jeux 2024	65
R.	Sécurité et sûreté.....	66
1.	Orientations de la politique publique intercommunale en matière de culture du risque....	66

2. Accompagner la prise de conscience d'une culture du risque auprès des conseils municipaux des enfants du territoire en lien avec l'éducation nationale 66

Le projet de territoire a été construit par les élus communaux et intercommunaux. Il a été adopté en juillet 2022. Il s'appuie sur un socle qui pose les enjeux majeurs pour le territoire et ses habitants. L'objectif de ce projet de territoire est de donner du sens, de créer une dynamique et de connecter les communes à l'intercommunalité, ce qui permet de construire le futur tout en agissant immédiatement.

C'est ainsi que les élus du territoire se sont résolument engagés dans l'accompagnement de la transformation pour le développement durable du territoire en préservant les ressources et en s'appuyant sur des services de qualité.



Le socle du projet de territoire s'appuie sur une méthode cohérente avec l'aspiration de départ permettant d'accompagner les transformations pour le développement équilibré du territoire. Ainsi les cinq enjeux majeurs identifiés (accès aux services, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, adaptation aux impacts du changement climatique et mobilité) constituent une grille de lecture permettant de vérifier que les actions déployées sont cohérentes avec les orientations de départ.

Après un peu plus de deux ans, la méthode est appliquée et s'ajuste. Le projet du territoire oriente désormais intégralement l'activité communautaire. Aussi, pour être au plus près de l'année qui vient de s'achever, le rapport d'activité de l'intercommunalité et le bilan du projet du territoire fusionnent.

En effet, l'évolution progressive du calendrier institutionnel participe à la lisibilité de l'action publique communautaire. Le rapport d'activité de l'année qui vient de s'écouler est présenté dans les 1ers mois de l'année, il permet de bilancer l'action ; en juillet est présenté le programme d'actions pour l'année suivante; en novembre, se tient le débat d'orientation budgétaire qui estime les volumes financiers intégrant les crédits pour déployer l'action intercommunale et présente la trajectoire financière de l'institution ; en décembre les derniers arbitrages sont opérés dans le budget primitif qui affecte les crédits nécessaires et prévoit les recettes. L'action communautaire peut ainsi se déployer dans un rythme et connu de tous.

Chaque phase rapproche le territoire de l'atteinte de son horizon 2030 tel que défini dans les orientations de politiques publiques.

Le rapport d'activité qui vise donc à rendre compte de l'activité de l'institution et de la mise en œuvre des engagements de l'année précédente est un temps d'analyse rétrospective précieux : En revenant ainsi sur

l'année écoulée, il montre d'une part que la méthode se déploie, s'adapte et prouve son efficacité (I) et d'autre part que les actions sont porteuses de sens et fructueuses pour le territoire (II).

Autrement dit, 2024 a vu le déploiement des engagements et actions adoptés par le conseil communautaire pour répondre aux enjeux majeurs identifiés dans le socle du projet de territoire.

I. Une méthode qui se déploie, s'adapte et montre son efficacité

A. La mutualisation et la coopération, ancrées dans le projet du territoire

1. Une volonté historique de coopérer

a) La mutualisation et la coopération avec les communes sont à la base du projet du territoire.

Mutualisation et coopération garantissent la dynamique d'ensemble et le sentiment d'appartenance.

La mutualisation est inscrite dans l'ADN de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné : Le schéma de mutualisation intercommunautaire de 2015 précède sa création en 2017.

La mutualisation et la coopération, en optimisant l'organisation territoriale, permettent dès lors de :

- Améliorer et harmoniser le niveau de service rendu à la population ;
- Renforcer l'expertise du territoire ;
- Accélérer la mise en œuvre de projets structurants.

La coopération et la mutualisation constituent donc des outils d'optimisation. Elles permettent d'améliorer la couverture des besoins et de se doter des ressources nécessaires à l'amélioration du service à rendre aux habitants en s'appuyant sur l'armature territoriale des Balcons du Dauphiné pour répondre à l'ambition. Aussi, la mutualisation est moins coûteuse pour le territoire que si chacun déploie individuellement le service à son niveau. En 2020, une volonté politique forte clairement affirmée de construire les conditions d'une ambition pour le territoire donne un véritable coup d'accélérateur à ce processus. Un principe est clairement posé : L'intercommunalité n'est pas un échelon supplémentaire de la décentralisation mais une 2^{de} face du bloc communal, elle permet de faire ensemble. Ce principe est le fondement même du projet du territoire qui s'appuie sur la coopération territoriale et la mutualisation. La volonté étant forte d'aller plus loin, dès la mise en place du nouveau bureau communautaire en juillet 2020, un conseiller délégué en charge de la coopération et de la mutualisation avec les communes est nommé. Chaque commune peut faire entendre ses besoins et la manière dont elle envisage le rôle de l'intercommunalité.

b) Sur ces fondements, des actions de coopération et mutualisation se sont mises en place

L'intercommunalité fait pour le compte des communes dans le cadre des compétences transférées ou de l'intérêt communautaire et de services intégralement pris en charge par la communauté de communes, elle aide à faire aussi les communes via la mise à disposition de services leur permettant de développer leur

propre action communale et elle fait avec celles-ci dans le cadre de coopérations qui s'affirment. Enfin, les coopérations interterritoriales sont recherchées.

1) « Faire pour » :

La communauté de communes continue de porter gratuitement le service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour le compte des communes. Près de 1 000 dossiers ont été instruits par le service en 2024, 364 nouveaux logements et 28 permis d'aménager accordés. Une vingtaine de logements ont été validés par certificat d'urbanisme (CU) opérationnel. De nombreux dossiers, de réhabilitation et/ou d'extensions d'habitations existantes, création d'annexes ont été traités. Une évolution significative du nombre de dossiers déposés de façon dématérialisée est à noter : 73 % des dossiers sont déposés via la plateforme dédiée (pour mémoire en 2023 le taux était de 49 %). De plus en plus de services extérieurs consultés sont raccordés à la plateforme par le biais de l'outil national PLAT'AU (Enedis, Architecte des Bâtiments de France (ABF), commission accessibilité, commission du service départementale d'incendie et secours (SDIS), commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), la régie de l'eau, le syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan (SEPECC), la direction départementale des territoires (DDT), et le département service mobilité/voirie). D'autres services sont en cours de raccordement : le syndicat des eaux des Abrets et le syndicat intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères (Syclum). Des formations en urbanisme mutualisées avec les communes ont été réalisées : Ces formations sont les premières d'une série destinée à couvrir l'ensemble des Balcons du Dauphiné, et qui reflète l'engagement de la collectivité à favoriser la synergie entre agents communaux et intercommunaux, au service des administrés. Une formation de deux jours pour un premier groupe de 14 communes destinée aux agents communaux en charge de l'urbanisme qui s'est déroulée début décembre. Ces formations se poursuivront sur 2025 pour les autres communes.

En 2024, la direction urbanisme et stratégie foncière a également poursuivi sa structuration afin d'optimiser et faciliter son instruction :

- L'harmonisation des procédures / tableau de bord de suivi, poursuite de la dématérialisation ;
- Le renforcement des compétences de l'équipe, veille juridique plus approfondie afin de pallier à un désengagement des services de l'état ;
- L'accompagnement des communes dans la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

La collaboration s'est renforcée notamment avec le service juridique de la communauté de communes ainsi qu'avec d'autres directions (mobilités, environnement, patrimoine, eau-assainissement) afin de faciliter le travail d'instruction.

En 2024 la communauté de communes a également renouvelé pour trois ans (2024-2027) sa convention de partenariat avec le CAUE pour la consultance architecturale. Cette consultance propose un accompagnement et un conseil gratuit auprès des habitants qui ont un projet de constructions neuves ou de réhabilitation d'un bâti existant.

Elle fait pour les communes en prenant en charge l'abonnement à la société de conseils juridiques « SVP » et l'assistance d'un conseiller pour la protection des données.

Elle prend en charge la participation financière du territoire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (EnR), dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Elle a introduit l'obligation pour les communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

La communauté de communes, dans le cadre de ses orientations de politique publique EnR, a acté la mise en dynamique du territoire pour s'engager dans la sobriété et l'autonomie énergétique, l'accompagnement des communes volontaires a représenté une opportunité. Au total, sur la fin de l'année 2023 et le printemps 2024, quelques 47 communes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé. Des informations et explications ont été partagées, des ateliers ont été organisés, un portail informatique dédié a été créé et 700 cartes ont été construites par les services communautaires,

2) « Aider à faire » :

La communauté de communes déploie des groupements de commandes :

- Achat de matériels informatiques (office de tourisme et 16 communes) et téléphonie fixe et mobile (office de tourisme et 12 communes) ;
- Mise en œuvre du schéma de signalétique touristique et de services ViaRhôna avec les intercommunalités membres du collectif Léman-Lyon ;
- Achat de fournitures administratives (office de tourisme et 21 communes) et papier de reprographie (office de tourisme et 25 communes)
- Achat de mobilier de bureau et autre administratif (office de tourisme et 10 communes) ;
- Achat de fournitures et livraison de matériels informatiques : Équipements informatiques neufs (office de tourisme et 16 communes), équipements reconditionnés (office de tourisme et 13 communes), autres périphériques (office de tourisme et 10 communes) ;
- Achat et livraison de matériels de téléphonie fixe et mobile : matériels neufs (office du tourisme et 12 communes), matériels reconditionnés (office du tourisme et 9 communes).

Elle met à disposition des communes un service de secrétariat mobile : Souhaité en 2020 par les communes pour pallier l'absence de leur personnel administratif. Le recrutement d'une secrétaire mobile s'est finalisé en fin d'année 2021, permettant un rapide démarrage des missions de remplacement auprès des communes. Ce service remporte un vif succès, la secrétaire mobile étant requise à plein temps par les communes.

17 communes différentes ont fait appel à elle en 2024. Les trois premiers trimestres de l'année ont été consacrés principalement à des missions de renfort et de formation des personnels en place. Au 4^{ème} trimestre, les missions de remplacements se sont accrues.

3) « Faire avec » :

La communauté de communes a mis en place en 2022 un appel à projets « transitions et mobilité durable » afin de faciliter le déploiement sur le terrain de projets communaux concourant à répondre aux enjeux majeurs du projet du territoire.

70 dossiers ont été déposés par 39 communes. 64 projets communaux ont été accompagnés, représentant une dépense de 1.970 K€ pour la communauté de communes. 27 avaient pour objet la rénovation énergétique ; 13 la mobilité ; 8 l'éclairage public ; 11 les espaces publics et les 5 projets restant, traitaient de questions liées au tourisme... 2 dossiers ont été refusés car ils n'entraient pas dans le périmètre de l'appel à projets et 4 avaient été déposés au-delà des 2 éligibles.

36 dossiers étaient terminés fin 2023. Voici l'état d'avancement des 28 projets restant à finaliser : 11 ont été achevés en 2024, 1 a été abandonné et 17 sont encore en cours.

Rénovation énergétique (13 dossiers) :

6 projets terminés en 2024		
Titres	Communes	Descriptifs
03 – Rénovation de la salle polyvalente	Morestel	La salle polyvalente de la commune, bâtie en 1964, était considérée comme une passoire thermique. Un diagnostic mené avec Territoire Énergie Isère (TE38) a permis d'identifier les travaux à mener. La commune s'est engagée en 2023 dans des travaux de rénovation structurelle et thermique de la toiture du bâtiment qui se sont terminés fin 2024. Budget : 1 483 638 € Subvention (taux 50% plafonné) : 50 000 €
09 – Rénovation des locaux d'une épicerie	Saint-Marcel-Bel-Accueil	La commune bénéficie d'un commerce de proximité. Afin d'augmenter la surface d'accueil, de réduire les consommations énergétiques et d'embellir la façade, elle a lancé des travaux de rénovation du bâtiment qui se sont terminés fin 2024. Budget : 93 868 € Subvention (taux 50%) : 46 934 €.
23 - Rénovation thermique d'une école (Études maîtrise d'œuvre)	Les Avenières Veyrins-Thuellin	Afin de réduire ses consommations énergétiques, d'améliorer le confort d'usage et de rendre le bâtiment sain (désamiantage), la commune a réalisé des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école. Les travaux s'étaleront sur 3 ans (pour un montant de 2 M €). Budget : 150 000 € Subvention (taux 50% plafonné à 100 000 €) : 50 000 €.

39 – Amélioration performance énergétique chauffage mairie et foyer	Vasselin	<p>Pour améliorer la performance énergétique du bâtiment accueillant la mairie et le foyer, la commune a installé une pompe à chaleur air/air.</p> <p>Budget : 12 650 €</p> <p>Subvention (taux 80%) : 10 120 €.</p>
42 – Remplacement des huisseries	Vasselin	<p>Avec l'accompagnement de l'association AGEDEN, la commune a identifié des travaux prioritaires à mener dans le bâtiment (en pisé) accueillant la mairie. Les travaux réalisés en 2024 ont concerné le remplacement des huisseries.</p> <p>Budget : 19 975 €</p> <p>Subvention (taux 80%) : 15 980 €.</p>
61 – Installation d'une pompe à chaleur au sein de la cantine scolaire	Vertrieu	<p>Suite à une étude thermique, la commune a choisi de remplacer le système de chauffage de sa cantine scolaire par un système de pompe à chaleur.</p> <p>Budget : 16 002 €</p> <p>Subvention (taux 80%) : 12 802 €.</p>
6 projets encore en cours		
Titres	Communes	Descriptifs
24 – Étude de rénovation de la maison des associations	Les Avenières Veyrins- Thuellin	<p>Afin de lancer un programme de rénovation de sa maison accueillant les associations locales, la commune va mener des études préalables de rénovation thermique du bâtiment. Les études sont prévues sur l'année 2025 et les travaux suivront en 2026.</p> <p>Budget : 110 000 €</p> <p>Subvention (taux 50% plafonné) : 50 000 €.</p>
40 - Rénovation du chauffage de l'école	Parmilieu	<p>Le bâtiment scolaire (400 m²) date de 2003, il a fait l'objet de travaux de rénovation et d'isolation. La commune souhaite promouvoir les énergies renouvelables et installer une pompe à chaleur Air/Eau et des panneaux photovoltaïques. Le projet (travaux en cours) consiste en la réalisation des études préalables et des travaux de rénovation énergétique sur les 3 bâtiments. Le projet est en cours et se terminera en 2025</p> <p>Budget : 39 157 €</p> <p>Subvention (taux 60%) : 23 494 €.</p>

46- Rénovation des deux logements	Brangues	<p>Afin de maintenir une offre de logements abordables pour tout public, la commune, accompagnée par SOLIHA, prévoit la rénovation énergétique de 2 logements (1 T3 et 1 T5). Les travaux sur le 1^{er} logement sont terminés. Ceux sur le second sont en cours.</p> <p>Budget : 324 468 €</p> <p>Subvention (taux 50% plafonné) : 50 000 €.</p>
47 - Rénovation des bâtiments publics	Crémieu	<p>Suite à un audit énergétique global mené avec l'AGEDEN, la commune souhaite engager un programme pluriannuel de travaux de rénovation énergétique sur ses bâtiments (gymnase, écoles, salle des fêtes). Le projet consiste en la réalisation des études préalables et des travaux de rénovation énergétique sur les 3 bâtiments.</p> <p>Budget : 1 000 000 €</p> <p>Subvention (taux 50% plafonné) : 50 000 €.</p>
64 - Réfection de la toiture de l'école	Chozeau	<p>Construite en 1999, l'école du village est l'objet de travaux de rénovation depuis plusieurs années. La prochaine étape concerne la réfection de la toiture (isolation et changement éclairage). Les travaux sont prévus sur l'année 2025.</p> <p>Budget : 125 251 €</p> <p>Subvention (taux 50%) plafonnée : 50 000 €.</p>
70 – Rénovation énergétique mairie/école	Saint Victor de Morestel	<p>Mairie, école et services périscolaires sont hébergés au sein d'un bâtiment au centre du village. La commune prévoit une nouvelle tranche de travaux pour rénover ce bâtiment (changement de fenêtres et de volets), réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort d'été et d'hiver. Les travaux sont presque terminés (reste l'aménagement des lambrequins en 2025).</p> <p>Budget : 69 075 €</p> <p>Subvention (taux 50%) : 34 538 €.</p>

1 projet abandonné

Titre	Commune	Descriptif
55 – Isolation de la salle des fêtes	Vignieu	<p>La commune réfléchit à un programme de rénovation énergétique de sa salle des fêtes. Le 1^{er} volet prévoyait des travaux d'isolation. Suite à une défaillance de l'artisan, la commune a abandonné le projet et remboursé la subvention versée en décembre 2024.</p> <p>Budget : 2 259 €</p> <p>Subvention (taux 80%) : 1 808 €.</p>

➤ Mobilités douces (7 dossiers) :

3 projets terminés en 2024

Titres	Communes	Descriptifs
19 – Cheminement doux	Vézeronce-Curtin	<p>Afin de relier la mairie, la médiathèque, l'école et les abribus pour les transports des collégiens et lycéens, la commune durant été 2024 a aménagé des cheminements doux, végétalisés les abords et créé deux parkings à vélo.</p> <p>Budget : 79 003 €</p> <p>Subvention (taux 50%) : 39 501,50 €</p>
53 – Étude cheminement doux	Saint Victor de Morestel	<p>La commune a effectué une étude de faisabilité pour l'aménagement de la traversée du centre bourg ainsi que de la place de la mairie. L'objectif du projet portait sur la sécurisation mais surtout sur l'amélioration du partage de la voirie entre les différents types d'utilisateurs. Par le biais de cette étude, la commune a souhaité pouvoir phaser les investissements des travaux d'aménagements.</p> <p>Budget : 5 145 €</p> <p>Subvention (taux 80%) : 4 116 €</p>
62 – Aménagement d'une voie douce	Chozeau	<p>La commune composée de 4 hameaux et traversée par 2 routes départementales a aménagé une voie douce pour relier les lieux d'habitation, le centre-ville, l'école et les arrêts du bus.</p> <p>Budget : 126 300 €</p> <p>Subvention (taux 50% plafonné) : 50 000 €</p>

4 projets encore en cours

Titres	Communes	Descriptifs
32 – Création d'un cheminement doux	Vertrieu	<p>La commune souhaite permettre aux habitants de rejoindre la véloroute ViaRhôna située à proximité et aux cyclotouristes d'accéder au village par un cheminement sécurisé de type voie verte. (Acquisitions foncières en cours, travaux prévus en 2025).</p> <p>Budget : 60 000 €</p> <p>Subvention (taux 50%) : 30 000 €</p>
38 – Déplacement doux au fil de l'eau	Montalieu-Vercieu	<p>L'objectif est de relier un parc communal, un quartier au centre-ville et la ViaRhôna par l'aménagement d'un cheminement doux le long d'un cours d'eau. Deux ouvrages de franchissement de la rivière et des panneaux pédagogiques sont également prévus. (Maîtrise foncière et recherche d'un bureau d'études en cours – Travaux prévus en 2025)</p> <p>Budget : 496 000 €</p> <p>Subvention (taux 50% plafonné) : 50 000 €</p>
48 – « En Bonne voie »	Bouvesse-Quirieu	<p>Afin de créer des liaisons douces entre les hameaux du village, les équipements et les services, il est prévu de mener une étude de faisabilité préalable à la création d'un réseau de cheminements doux. (2^{ème} phase étude en cours)</p> <p>Budget : 23 460 €</p> <p>Subvention (taux 60%) : 14 076 €</p>
54 – Création de cheminement piéton	Hières-sur-Amby	<p>Afin de relier le centre bourg (services et commerces), les hameaux et la ViaRhôna, le projet prévoit la création d'un réseau de chemins (4 en tout – total de 3 000 m) sur du foncier communal. Travaux décalés en 2025 (en lien avec les aménagements de la ViaRhôna réalisés par la communauté de communes)</p> <p>Budget : 48 446 €</p> <p>Subvention (taux 50%) : 24 223 €.</p>

➤ **Éclairage public :**

1 projet terminé en 2024		
Titres	Communes	Descriptifs
52 – Rénovation de l'éclairage du complexe sportif	Porcieu-Amblagnieu	Dans le cadre d'un programme plus large de rénovation de son stade et des vestiaires, la commune a remplacé le système d'éclairage afin d'améliorer ses performances. Budget : 16 967 € Subvention (taux 80%) : 13 574 €.

➤ **Aménagement espaces publics (5 dossiers) :**

1 projet terminé en 2024		
Titres	Communes	Descriptifs
37 – Plantations autour d'un espace jeux	Charette	Afin d'améliorer la fréquentation et l'usage de son espace de jeux pour les enfants et les accompagnants (ombrage notamment), la commune a procédé à la plantation d'arbres pour constituer une nouvelle haie pluristratifiée. Budget : 4 520 € Subvention (taux 80%) : 3 620 €

4 projets encore en cours		
Titres	Communes	Descriptifs
4A – Aménagement d'un espace public intergénérationnel	Vénérieu	Le dossier a pour objectif de favoriser le lien social sur un même espace public. Il prévoit la création d'un cheminement doux, la sécurisation des espaces et voiries, les aménagements paysagers. (Attente confirmation subvention CD38) Budget : 98 500 € Subvention (taux 50%) : 49 250 €

17 – Réaménagement du parc / espaces verts	La Balme les Grottes	Suite à une étude préalable menée avec les étudiants de BTS du Lycée de Villemoirieu, la commune souhaite réaménager un parc de 3 ha au centre du village : Plantation d'arbres, équipements ludiques et sportifs afin d'en faire un lieu de vie et de rencontres pour les habitants. Les travaux s'étalent sur 3 ans entre 2024 et 2026 Budget : 50 000 € Subvention (taux 50%) : 25 000 €.
30 – Réaménagement des cours d'école	Crémieu	En lien avec les enseignants, les parents d'élèves et les différents usagers, la commune a l'ambition de réaménager les espaces publics extérieurs des équipements scolaires et périscolaires. Après une phase d'étude et de concertation, des travaux de renaturation (végétalisation, dés imperméabilisation) seront menés. Budget : 537 000 € Subvention (taux 50% plafonné) : 50 000 €
57 - Requalification paysagère / plantation d'arbres	Charette	En partenariat avec le CAUE de l'Isère, la commune prévoit une opération de requalification paysagère (étude et travaux paysagers) par un réaménagement de la traversée du village, des espaces publics, des abords des bâtiments publics et communaux. Le choix des scénarios a été effectué. Les travaux sont prévus en 2025. Budget : 50 000 € Subvention (taux 50%) : 25 000 €.

➤ **Autres sujets :****2 projets encore en cours**

Titres	Communes	Descriptifs
41 – Création d'une maison pour tous	Parmilieu	Cette construction en pierre au centre du village a été racheté par la commune qui souhaite créer une maison pour tous, permettant d'accueillir différentes activités culturelles, sportives et associatives. (Consultation en 2025 – Travaux en 2026). Budget : 282 500 € Subvention (taux 50% plafonné) : 50 000 €

60 – Schéma directeur des eaux pluviales	Villemoirieu	Suite à des dysfonctionnements dans la gestion des eaux pluviales, et avant d'entamer des travaux (en 2025) nécessaires de réhabilitation du réseau, la commune souhaite réaliser un diagnostic préalable (étude en cours) et sollicite une expertise. Budget : 39 535 € Subvention (taux 60%) : 23 721 €
---	---------------------	---

En 2024, conformément à l'engagement pris dans le pacte financier et fiscal de solidarité, un nouveau dispositif de fonds de concours à destination des communes pour la période 2024-2026 a été mis en place.

Ses objectifs sont :

- Déployer le projet du territoire avec les communes membres ;
- Coopérer – « faire avec » les communes ;
- Favoriser la solidarité ;
- Regrouper l'ensemble des appels à projets communautaires au sein de ce dispositif pour rendre plus lisible les possibilités d'aides financières ;
- Trouver un juste équilibre entre d'une part le niveau d'exigence attendu des dossiers communaux déposés et d'autre part la facilité à agir des communes ;
- Favoriser le « parcours du projet » en accompagnant les communes (mise à disposition de l'ingénierie communautaire) ;
- Garantir une simplicité au dispositif.

Le règlement d'attribution des fonds de concours, adopté par le conseil communautaire dans sa séance du 15 février 2024 sanctuarise l'inscription au budget 2024 de l'intégralité de l'enveloppe de 4 M € sur la période 2024-2026, tout en précisant que l'engagement des crédits de dépenses se fera au fur et à mesure de la validation des dossiers proposés par les communes. Il fixe la condition d'un nombre minimum de dossiers déposés par commune, afin d'éviter un effet d'aubaine et établit un calendrier du lancement des 21 appels à projets sur l'ensemble de la période et intègre ces appels à projets dans 9 thématiques variées :

- Pour les transitions numériques ;
- Pour un habitat durable et solidaire ;
- Pour une gestion maîtrisée de l'eau pluviale et des déchets ;
- Pour un patrimoine public durable et vecteur de services ;
- Pour une sobriété d'usages et des énergies renouvelables ;
- Pour des mobilités durables ;

- Pour l'amélioration de la place du vivant ;
- Pour une culture émancipatrice ;
- Pour de l'innovation territoriale.

Parmi celles-ci, 16 appels à projets ont été lancés selon le calendrier prévu :

- Lutte contre les espèces invasives ;
- Nouveaux usages numériques ;
- Inclusion numérique ;
- Logements locatifs sociaux communaux ;
- Urbanisme et aménagement durable ;
- Hébergement de transition ;
- Gestion des eaux pluviales ;
- Diminution des déchets ;
- Aménagement de locaux partagés ;
- Renaturation et espace public durable ;
- Dynamisation des centres bourgs et lien social ;
- Locaux durables pour l'accueil des enfants ;
- Itinérances pour la découverte du territoire ;
- Équipement et mobilier vélos ;
- Outils pour l'éducation artistique et culturelle ;
- Projets innovants.

Celui relatif au développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur, dont l'ouverture était prévue au 4^{ème} trimestre 2024 sera ouvert début 2025.

Durant l'année 2024, 37 dossiers communaux ont été déposés sur 11 thématiques différentes. 10 projets ont été présentés lors de commissions transversales pour recommandations. Parmi ceux-là, 3 dossiers ont été validés en bureau communautaire et ont fait l'objet de l'attribution d'un fonds de concours.

3 projets en cours		
Titres	Communes	Descriptifs
3 – Aménagement de la place des Mômes	Saint Chef	La commune souhaite rendre plus attractif ce secteur de la commune où se situent de nouveaux logements et des nouveaux commerces à proximité immédiate des équipements publics (enseignements, sport et culture). Le projet prévoit la création et la renaturation d'une place publique. Budget : 260 882 € Subvention plafonnée : 82 890 €
9 – Aménagement du parvis de l'école	Sermérieu	Le projet vise à sécuriser les abords de l'école en créant une place végétalisée permettant de limiter la place de la voiture dans l'accès à l'école. Budget : 205 573 € Subvention (plafonnée à 60% de l'enveloppe) : 56 696 €
12 – Rénovation énergétique d'un logement communal	Brangues	Afin de maintenir une offre de logement abordable et de favoriser le parcours résidentiel, la commune prévoit la rénovation thermique d'un logement T4 Budget : 335 368 € Subvention (plafonnée à 60% de l'enveloppe) : 50 260 €

La création des sites internet communaux dans le cadre de la refonte du site internet de la communauté de communes est un autre exemple : L'institution, dans son nouveau site « amiral » autrement appelé « usine à sites » permet aux communes de créer à moindre coût (2 000 €) leur propre site, lequel répond ainsi aux dernières technologies et normes environnementales tout en conservant une identité visuelle spécifique à chacune d'entre elles.

2. L'adoption du schéma de mutualisation

Le pacte financier et fiscal de solidarité adopté en 2023 assoit les pratiques coopératives entre les communes et l'intercommunalité et annonce pour aller encore plus loin la construction d'un schéma de mutualisation entre les acteurs du bloc communal.

Initiée en juillet 2023, l'élaboration du schéma de mutualisation par l'intercommunalité et les élus locaux s'est ainsi poursuivie en 2024 dans le cadre du processus décisionnel : Rencontre des 47 communes au printemps 2024, échanges lors de 7 conférences des maires dédiées tout au long de l'année, envoi de questionnaires aux maires, un forum des élus en juin 2024, 8 réunions du comité de travail coopération et mutualisation, 21 réunions des comités de travail sectoriels et de 12 groupes de travail, 2 séminaires avec

les élus du territoire, une réunion d'échanges avec les élus et les secrétaires générales de mairie ainsi que des rencontres avec des conseils municipaux ont été dédiés à ce sujet en 2024. La commission transversale a formulé ses recommandations lors de deux séances en juin et septembre et le bureau communautaire a formulé des orientations politiques à plusieurs reprises.

Un projet de schéma de mutualisation des services pour la période 2025-2029 a ainsi été coconstruit et arrêté par le conseil communautaire en juillet 2024. Ensuite, il a été soumis pour avis aux 47 conseils municipaux : 41 communes ont délibéré à l'automne (4 ont émis un avis négatif, 37 ont émis un avis positif).

Le conseil communautaire lors de sa séance du 19 décembre 2024 a adopté ce schéma de mutualisation.

Il repose sur des principes vecteurs de solidarité :

- À la carte, un système souple qui s'adapte à chaque réalité :

Les communes et l'intercommunalité sont libres de choisir le niveau de mutualisation dans chaque domaine et sur chaque sujet proposé. Il existe cinq niveaux de mutualisation : Le groupement de commandes (niveau 1), la prestation de services (niveau 2), la mise à disposition (niveau 3), le service commun (niveau 4) et le transfert de compétences (niveau 5), niveau le plus intégré. Le schéma de mutualisation est à la carte, personnalisable selon les besoins et les problématiques rencontrés par chaque commune.

- Des services mutualisés facturables, favorisant la solidarité :

Les services mutualisés sont facturables avec différents niveaux de facturation et en fonction de plusieurs critères. La facturation varie selon le niveau de service rendu. Elle est composée : D'une part fixe pour les coûts de structure, égale à 13%. Ce pourcentage correspond à la part des charges des fonctions support de la communauté de communes comptabilisées au chapitre 011 et 012 de son budget parmi ses charges globales comptabilisées aux mêmes chapitres. Et d'une part variable selon le niveau de service facturé.

Pour les services déjà mutualisés avant l'adoption du schéma : Le PFFS en a garanti la gratuité à hauteur du niveau de service rendu préalablement.

- Une mutualisation qui se construit dans le temps :

Mutualiser constitue une autre façon de produire l'action publique et de rendre des services publics. Du temps peut donc être nécessaire pour que chaque acteur se projette et s'adapte. C'est la raison pour laquelle, en France, les territoires n'ont pas les mêmes niveaux de mutualisation.

Le schéma promet ainsi une méthode progressive : Selon leurs besoins, selon leurs capacités, selon leurs souhaits, les communes pourront adhérer à un service commun ou faire appel à des interventions ponctuelles, ou ne pas du tout s'appuyer sur les services mutualisés. Leurs choix seront toujours réversibles. Pour chacune des thématiques proposées, elles décideront dans chaque domaine de bénéficier ou pas du service proposé, et si oui, si elles intègrent un service commun ou si elles solliciteront éventuellement des interventions ponctuelles.

Les mutualisations proposées permettent :

- D'améliorer et d'harmoniser le niveau de service rendu à la population. Cela concerne :

- La communication
- Le secrétariat de mairie
- La direction générale de services
- L'urbanisme et l'instruction des autorisations du droit des sols
- La santé par la prévention et la lutte contre les espèces invasives
- La police pluri communale
 - De renforcer l'expertise du territoire, cela concerne :
- L'expertise juridique
- La commande publique
- Le système d'information et numérique
- Le patrimoine
- Les Ressources Humaines (RH)
 - ✓ Un service RH intégré
 - ✓ Un service formation
 - ✓ Un service prévention
- L'observation territoriale / Le système d'information géographique
- Le contrôle des points eau incendie pour la défense extérieure contre l'incendie
 - D'accélérer la mise en œuvre de projets structurants du territoire, tels :
- L'hébergement de transition : Les communes pourront mettre des logements à disposition dans cet objectif.
- L'acquisition du foncier : Les communes pourront participer à une foncière territoriale pour acquérir du foncier stratégique.
- Le déploiement des Énergies Renouvelables : Les communes pourront contribuer à la massification des énergies renouvelables en mettant à disposition de la société EnR du foncier.
- La mise en œuvre de la phase 1 du schéma de cyclabilité d'accès aux services : Pour accélérer sa mise en œuvre, suite à un transfert de compétence bien circonscrit, l'intercommunalité pourra intervenir sur les voiries communales.

La gouvernance de l'institution a été adaptée dans la mesure où entrer dans une organisation mutualisée consiste à déployer autrement l'action publique.

3. Faire équipe avec les polarités pour mieux déployer le projet du territoire

Déployer et renforcer l'armature territoriale est un objectif important du projet du territoire, qui s'appuie sur des polarités de bassins de services et des polarités intermédiaires qui interagissent ensemble¹. C'est un

¹ M_01_006_SERV04_FA013

gage pour assurer aux habitants un égal accès à des services de qualité. Cet objectif sous-entend d'investir l'ensemble des champs qui « font centralité » et répondent aux besoins de proximité des usagers : L'économie de proximité (dont commerce), l'habitat, la santé, l'éducation (démarche Territoire Éducatif Rural (TER)), l'accueil inconditionnel, la culture, l'organisation des centres de loisirs, l'accès sécurisé par les modes doux, etc. Il s'agit de créer ainsi un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Il s'agit d'adapter la coopération commune/intercommunalité entre faire pour / faire avec / aider à faire et de s'appuyer sur les polarités comme relais de la communauté de communes pour déployer les services au plus près des habitants. Le dispositif d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) intercommunale sur les 6 polarités de bassins de services (mais aussi Petites Villes de Demain (PVD) à Crémieu) participe de cette dynamique.

Le travail réalisé en 2024 sur les polarités a contribué à :

- Positionner chaque polarité dans son bassin de services et vis-à-vis des autres polarités ;
- Maintenir les services et les équipements dans les centres-villes pour renforcer ce rôle de polarité, afin d'assurer l'équilibre de l'armature territoriale ;
- Concilier identité et complémentarité et de répondre aux besoins de chacune des centralités tout en respectant son identité et en assurant une complémentarité avec les autres.

L'animation du réseau des polarités de bassins de services s'est organisée autour :

- D'un réseau technique qui regroupe les directeurs généraux des services des polarités de bassins de service et qui permet d'aborder des questions techniques et opérationnelles ;
- D'un réseau politique qui regroupe les maires des polarités. Celui-ci permet d'échanger sur les visions et les volontés politiques concernant l'identité et l'avenir des polarités ;
- De groupes de travail thématiques pilotés par chaque vice-président concerné avec les adjoints et services concernés des polarités, avec un travail approfondi sur les questions d'habitat et d'économie de proximité notamment ;
- D'un comité technique inter-directions de la communauté de communes pour faire un point régulier sur l'avancée des dossiers.

Dans le cadre du déploiement de ce réseau des polarités, les 14 polarités intermédiaires ont été mobilisées ponctuellement et le travail doit se renforcer.

S'agissant spécifiquement de la convention ORT cette dernière comporte pour mémoire 93 fiches actions répondant à 5 axes stratégiques concernant les 6 polarités de bassins de services et des actions transversales portées par la communauté de commune ; chaque fiche action comporte ses propres indicateurs. Au bout d'un an, fin 2024, 60 % des actions sont terminées ou en cours de mise en œuvre.

4. Le dispositif LEADER, une autre forme de coopération avec les acteurs locaux pour une dynamique rurale ²

Après un premier programme entre 2017 et 2023 qui a permis de soutenir 63 projets et de distribuer 1,99 M € de subventions européennes à des projets innovants et expérimentaux, le territoire a souhaité être candidat pour une nouvelle programmation Liaisons Entre Actions de Développement de l'ÉCONOMIE Rurale (LEADER) 2024-2027, étant précisé que sous l'égide de la région Auvergne Rhône ALPES qui a exigé un portage sur un territoire plus vaste, le nouveau dispositif est piloté à l'échelle de 10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par le parc naturel du Vercors ; ce périmètre étant nommé Terres de Dauphiné.

La région est en effet autorité de gestion des fonds européens. Ce dispositif européen de financement LEADER vise toujours à soutenir la dynamique rurale en accompagnant les acteurs locaux.

Il est encore pleinement en phase avec les enjeux du projet du territoire car il a pour ambition de soutenir des projets innovants, exemplaires et expérimentaux ayant trait aux transitions écologiques et énergétiques.

Il promeut 4 grands axes :

- Revitalisation des centres bourgs ;
- Relocalisation de l'économie et de l'emploi ;
- Développement touristique ;
- Transitions.

Des appels à projets sont régulièrement émis (5 en 2024). Au regard du montant des enveloppes, la communauté de communes propose que les financements soient dirigés vers les entreprises et les associations.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné continue d'animer le dispositif pour son territoire et celui de la communauté de communes des Vals du Dauphiné, ce périmètre plus restreint étant appelé Nord Dauphiné. Aussi, un comité territorial mixte composé de 6 membres représentant les deux communautés de communes et de 8 membres issus du monde économique ou associatif sélectionne les dossiers à l'échelle de ces 2 EPCI. Puis, un comité de programmation arbitre les projets à l'échelle de Terres de Dauphiné, il se compose lui-aussi d'élus et de représentants de la société civile.

L'animation sur le périmètre Nord Dauphiné consiste à relayer l'information et aider les porteurs de projets à formuler leurs candidatures : 51 porteurs de projets ont été rencontrés, dont 20 sur les Balcons du Dauphiné.

² M_01_003_COOP03_FA045

4 dossiers ont été validés.

Le budget alloué par l'Europe sur les 10 intercommunalités est de 4,5 M €.

B. Des ressources au service du territoire

1. Une stratégie des ressources humaines ambitieuse et dynamique

a) Rappel des 3 axes de cette stratégie

Afin d'accompagner le déploiement du projet de territoire et en traduction de ce dernier, la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines s'articule autour de 3 axes explicités dans les lignes directrices de gestion (votées en 2021) et cohérents avec la stratégie budgétaire.

1. Assurer un pilotage optimisé et partagé des ressources humaines.
2. Mettre en œuvre une gestion prospective des compétences et des effectifs.
3. Développer l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.

Ces trois axes, définis en concertation dans le cadre du processus décisionnel, constituent la feuille de route stratégique pour que les Balcons du Dauphiné s'appuient sur « un capital humain » à la hauteur de ses ambitions et mû par des valeurs fortes de qualité de vie au travail, d'égalité homme femmes, de reconnaissance via une politique d'action sociale volontariste, d'une gestion dynamique des carrières et des rémunérations par notamment la mise en œuvre d'une réelle politique d'avancement et d'évolution de carrière pour les titulaires et les non titulaires.

b) Les actions de ressources humaines menées en 2024

La mise en œuvre du plan d'action égalité entre les femmes et les hommes a été travaillée.

Grâce à l'intégration des préconisations du « laboratoire pour l'égalité professionnelle ». Mis en place à l'automne 2024, il s'agit d'une démarche coconstruite entre les élus, les représentants du personnel et le service des ressources humaines qui, à partir de la vision de l'égalité femmes/hommes et des données chiffrées du rapport social unique, s'inscrit dans un processus de Qualité de Vie au Travail (QVT) évolutif.

En outre, le Plan de Déplacement et de Mobilité des Agents (PDMA) a été élaboré. Il vise à décliner la stratégie de politique publique mobilités inscrites au projet de territoire des Balcons du Dauphiné au sein d'un document d'orientation à destination des services et des agents de la communauté de communes. Il s'agit d'une démarche globale touchant l'ensemble des déplacements, c'est-à-dire les déplacements domicile/travail mais également les déplacements professionnels. Des mesures permettant de réduire l'utilisation de la voiture individuelle et de favoriser l'utilisation de moyens de transports alternatifs sont alors mises en place.

L'objectif du PDMA n'est ni de bannir la voiture, ni d'imposer des contraintes mais de promouvoir des alternatives réalistes en s'inscrivant dans la démarche de mise en œuvre du projet de territoire sur les volets mobilité et adaptation aux effets du réchauffement climatique.

Un guide des temps a été adopté. Il définit le socle réglementaire qui permettra la rédaction de protocoles d'organisation des temps par directions. Une « boîte à outils » a donc été constituée récapitulant les règles

communes à l'ensemble des services et des agents de la communauté de communes en matière d'organisation du temps de travail, dans une logique d'optimisation de la prestation de service public en lien avec la démarche QVT initiée.

La sécurité au travail par le pilotage de la gestion des risques professionnels a été consolidée. La cellule santé prévention et maintien dans l'emploi a été créée. Les parcours professionnels des personnes en situation de handicap ou de maintien dans l'emploi s'en est trouvée améliorée. Par exemple, les actions suivantes ont été menées en matière de :

- Sport santé au travail.
- D'accompagnement sur des dossier de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, d'adaptation de postes de travail pour raison médicale...
- Prévention : Des registres de sécurité obligatoires ont été répartis dans les lieux de travail, le réservoir d'eau de Chozeau-Panossas a été sécurisé, une procédure liés aux accidents de travail a été formalisée, un marché pour l'achat d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail est effectif à compter du 1^{er} mars 2024, les travailleurs seuls ou isolés sont sécurisés et un plan de formation spécifique (habilitations, Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) et Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC)...a été défini.
- Maintien dans l'emploi : 2 agents sur leur processus de reclassement permanent ont été accompagnés, il en est de même 9 agents dont les situations ont été traitées par le conseil médical, 2 dossiers de maladies professionnelles ont été élaborés.

Le dialogue social a été renforcé dans le cadre de réunions dédiées en dehors des instances représentatives.

Une démarche structurée de pilotage de la masse salariale a été mise en place en 2024. Dans ce cadre, des indicateurs clés adaptés aux besoins spécifiques de chaque niveau décisionnel ont été calculés. Elle est complétée par l'intégration d'un outil de système d'information de ressources humaines qui permet le reporting et une gestion prospective fine du chapitre budgétaire 012.

En matière de rémunération, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été versée à 217 agents, avec un montant moyen par agent de 480 €.

En application du plan de formation mutualisé, 14 formations ont été organisées bénéficiant à 380 agents communaux.

c) La structuration des effectifs pour mettre en œuvre le projet du territoire et les données sociales

Les effectifs (permanents et non permanents) par catégorie hiérarchique : Les postes de catégorie A représentent un poste sur 5 au sein de la communauté de communes et 1/3 d'entre eux sont des postes d'éducatrice de jeunes enfants et de puéricultrice.

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	84,1%	15,9%	20,4%
B	82,6%	17,4%	22,3%
C	78,0%	22,0%	57,3%
Total	80,3%	19,7%	100%

Les effectifs (permanents et non permanents) par statut :

Statut	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaires	75,30%	24,70%	61,50%
Contractuels permanents	88,60%	11,40%	36,90%
Contractuels non permanents	80,00%	20,00%	1,60%
Total	80,30%	19,70%	100%

Évolution du taux de rotation des effectifs :

	2022	2023	2024
Taux d'entrée	35%	33%	41%
Taux de sortie	31%	24%	19%
Taux de rotation	33%	27,50%	30,00%

Évolution du taux d'absentéisme (hors maternité) :

	2022	2023	2024
Taux d'absentéisme (maladie ordinaire)	3,5%	3,9%	4,0%
Taux d'absentéisme (Accidents du travail)	0,3%	0,7%	0,7%
Taux d'absentéisme médical	3,8%	4,6%	4,7%

La moyenne dans la fonction publique est de 4,45% pour la maladie ordinaire et 1,33% pour les accidents du travail.

2. Une situation financière solide

a) Les budgets au service des engagements du territoire

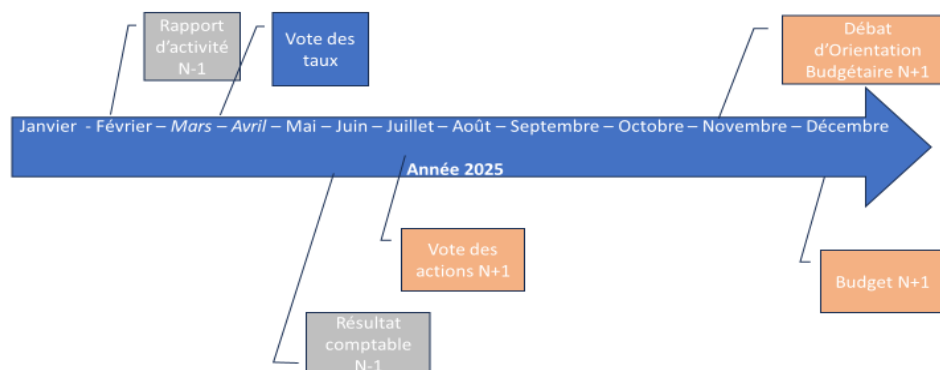
La communauté de communes est dotée de 6 budgets pour assurer l'exercice de ses compétences : Un budget principal, trois budgets annexes économie et deux budgets annexes eau potable et assainissement.

La situation financière de l'intercommunalité est solide et maîtrisée permettant de poursuivre les ambitions portées au travers des politiques publiques communautaires. La stratégie budgétaire appliquée depuis 2021 est maintenue : Il s'agit de piloter les crédits de fonctionnement afin de maintenir et dégager les marges de manœuvre financières et humaines de la collectivité avec le maintien d'un taux d'épargne brut supérieur à 10% et l'utilisation dans un premier temps du fonds de roulement pour des opérations ponctuelles plutôt que de recourir à l'emprunt.

La préparation budgétaire a renforcé la mise en cohérence des réalisations inscrites au budget avec les enjeux et orientations portés par l'intercommunalité, ainsi qu'avec ses capacités à faire. Le processus organisé autour des revues de gestion, conférences budgétaires et séminaire budgétaire a permis de définir les principaux enjeux et points à arbitrer par secteur, à chacun des endroits, mais également d'affirmer les priorités politiques.

Pour la première fois, l'EPCI a adopté son budget pour 2025 en décembre 2024, l'année budgétaire se déroulant désormais de la manière suivante : Au printemps sont adoptés les comptes de gestion et comptes administratifs retraçant la réalisation des budgets de l'année précédente. Les résultats financiers sont alors injectés dans le budget de l'année via des décisions modificatives. Puis en juillet, les actions envisagées pour déployer le projet de territoire l'année suivante sont présentées, elles sont chiffrées et ces prévisions budgétaires alimentent le débat d'orientations budgétaires de l'exercice de l'année qui suit,

ce débat se tenant lors de la séance du conseil communautaire de novembre. En décembre intervient le vote du budget.



Ce calendrier permet une plus grande cohérence entre les prévisions de l'action publique, ses déroulés, ses nécessaires ajustements ou adaptations, et les nouvelles prévisions. En outre, l'effet de latence sur les services disparaît, les projets retenus et les crédits afférents étant connus dès le premier janvier.

Le budget 2024 a été un budget marqué par l'accélération, la communauté de communes s'étant structurée et ayant développé ses capacités à investir et à déployer.

Focus pour 2024 pour le budget principal :

- Section de fonctionnement 47,254 M €
- Section d'investissement 24,532 M €
- Excédent reporté 12,878 M €

b) Le déploiement du pacte financier et fiscal de solidarité

Pour rappel, le conseil communautaire a adopté en juillet 2023 le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS). Plusieurs actions du PFFS ont commencé leur déploiement sur l'année 2024 :

- L'enveloppe de fonds de concours de 4 millions d'euros destinée aux communes sur la période 2024-2029 a commencé à être déployée avec les premiers appels à projets lancés et les premières communes accompagnées ;
- En matière de fiscalité, plusieurs actions ont été mises en œuvre :
 - Au cours de l'année 2024, la première augmentation du produit de la taxe GEMAPI a été votée : Évolution régulière et raisonnée afin de permettre les ambitions portées par la communauté de communes dans l'exercice de cette compétence.
 - Le partage de fiscalité sur les zones d'activités économiques avec les communes (taxe d'aménagement et taxe foncière sur les propriétés bâties) s'appliquera de manière effective sur 2025 au regard des produits perçus sur l'année 2024.

- L'année 2024 a également été marquée par le travail mené dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation, action décidée au sein du PFFS. Ce dernier venait notamment préciser certains principes comme la gratuité des services préalablement mutualisés (périmètre constant) et la facturation de tout nouveau service mutualisé.
- La facturation des équipements mis à disposition de la communauté de communes par les communes s'est organisée avec un forfait de 0,15 centimes / jour / m² et sera appliquée de manière effective dès 2025.

c) Une fiscalité adaptée et mesurée

En 2024, le conseil communautaire a procédé aux votes des taux et produits fiscaux suivants :

- Taux de contribution foncière des entreprises : 22,13%
- Taux de taxe foncière bâtie : 0%
- Taux de taxe foncière non bâtie : 2,48%
- Produit GEMAPI : 510 000 €
- Taux de TEOM : 11,41%
- Taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 7,63%.

3. La structuration de la fonction achats

L'année 2024 a vu aboutir la structuration de la fonction achat. Le service achat - commande publique a été créé avec une cheffe de service achat, une chargée de la commande publique et une gestionnaire commande publique.

Cette structuration permet de renforcer la fonction achat au sein de la communauté de communes, et d'accompagner le déploiement de la stratégie achats votée en conseil communautaire de juin 2024³.

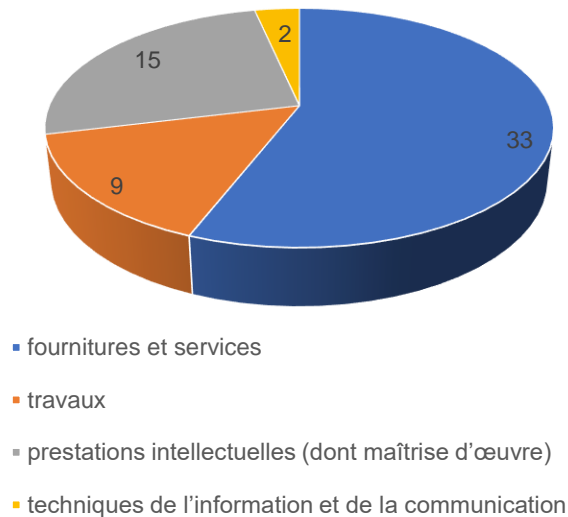
En 2024, 40 procédures avec publicité ont été lancées et 59 contrats ont été notifiés.

Ce volume, en augmentation, démontre de la capacité du service à répondre aux besoins d'achats de l'ensemble des directions des Balcons du Dauphiné.

Un calendrier des commissions d'achats est désormais établi annuellement. Cette commission s'est réunie à 10 reprises au cours de l'année 2024, permettant le passage de chaque marché en commission (commission d'appel d'offres lorsque cela est nécessaire).

³ M_03_002_BUD02_FA044

59 contrats notifiés en 2024



Comme vu plus haut, plusieurs groupements de commandes avec l'office du tourisme et les communes ont permis d'optimiser des achats publics.

4. Une observation territoriale au service des projets

La mise en œuvre de la démarche d'observation relève de la stratégie d'une administration qui se structure. De fait, la structuration de l'accès à l'information géographique et statistique amène à une montée en connaissance du territoire et des prises de décisions basées sur une connaissance objectivée du territoire et des besoins de la population.

La démarche d'observation territoriale a aussi pour vocation de constituer un outil d'évaluation des actions mises en œuvre, qu'il s'agisse de leur réalisation ou de leur impact. L'observation du territoire a une vocation transverse de travail entre les services et un enjeu de mutualisation avec les communes via un regard cohérent porté sur le territoire.

La stratégie d'observation territoriale, suite à un travail en comité de de travail entre 2023 et début 2024, a été validée en conseil communautaire en juin 2024.

L'année 2024 a aussi permis de structurer l'observatoire territoriale dont la première version a été abouti en fin d'année. Cet observatoire territorial s'appuie sur un ensemble d'indicateurs coconstruits avec les directions sur la base de leurs politiques publiques et permet d'accéder à ces indicateurs sous différentes formes : Cartes statiques, tableurs statistiques, application cartographique et application statistique. Il propose aussi des fiches d'analyses sur les phénomènes socio-démographiques. Ces outils répondent chacun à des besoins et des profils utilisateurs différents.

Par ailleurs, plusieurs applications métiers ont été développées, dédiées à la direction patrimoine communautaire ainsi qu'à la direction énergie, air et climat. Ces applications permettent d'une part de mettre à disposition des agents des données de localisation nécessaires au travail du quotidien et d'autre part aux agents de mettre à jour eux-mêmes les données concernant leur travail. Ainsi actualisées, elles

permettent d'alimenter le référentiel de données des Balcons du Dauphiné et la démarche d'observation globale.

Les observatoires thématiques petite-enfance-enfance et habitat foncier ont été déployés en phase 1 sous la forme de cartes et de tableurs statistiques. Ces observatoires ont appuyé les réflexions quant à la spatialisation des équipements enfance et petite enfance et ont participé du bilan Programme Local de l'Habitat (PLH).

Enfin sur la base des indicateurs et données de localisation entrant dans la démarche d'observation territoriale, la collecte et le traitement des données du référentiel des Balcons du Dauphiné ont été structurés participant ainsi d'une meilleure gouvernance du patrimoine des données de la communauté de communes.

À noter l'accompagnement spécifique apporté aux communes dans le cadre de la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables. L'engagement de la communauté de communes a permis à 30 communes de définir leurs zones d'accélération et une économie collective d'environ 60 000 € (coût du temps passé en interne si ce temps avait fait l'objet d'une prestation externe).

Les trois actions menées pour répondre en 2024 aux orientations de la stratégie d'observation territoriale sont les suivantes :

- Élaboration de la stratégie d'observation territoriale⁴ ;
- Structuration du système numérique d'observation territoriale⁵ ;
- Elaboration des observatoires thématiques⁶.

C. Une communication responsable en cohérence avec le projet du territoire

En donnant à voir au plus grand nombre par le biais des canaux généralistes, les actions et les politiques publiques portées par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la communication participe de fait à la diffusion des enjeux du projet de territoire. C'est la raison pour laquelle, en 2024, les actions de communication institutionnelle ont été privilégiées.

De plus, la création d'un nouveau site internet éco conçu ; peu utilisateur de données numériques et sa déclinaison via l'usine à sites, concourt directement à ses enjeux en préservant la ressource en eau, en facilitant l'accès aux services en milieu rural et en contribuant à l'adaptation aux changements climatiques : Moins de données = moins de flux = moins besoin de data centers climatisés.

Il a été mis en ligne en septembre 2024.

⁴ M_05_001_OBS01_FA038

⁵ M_05_002_OBS02_FA039

⁶ M_05_002_OBS02_FA039

Cet objectif de refonte du site internet de l'institution a été pensé dans le cadre de la mutualisation avec les communes : 15 sites internet plus celui de la salle de spectacle du Triolet à Tignieu-Jameyzieu ont ainsi été créés ou sont en cours de fabrication en s'imbriquant dans ce site qui est dit « amiral », on parle aussi d'usine à sites.

La part la plus importante du budget communication est dédiée au magazine Vivre aux Balcons : 3 numéros ont été diffusés en 36 000 exemplaires en janvier, avril et septembre.

L'animation des réseaux sociaux est quotidienne et porte ses fruits : Plus d'un post par jour sur Facebook est réalisé et la page de la communauté de communes dénombre plus de 4 200 followers. Les publications LinkedIn sont plus régulières qu'auparavant et 1 672 abonnés sont décomptés.

Le succès de la campagne de communication sur l'offre de covoiturage est à relever : Elle s'est déroulée en septembre 2024 et a largement contribué au fait que la communauté de communes affiche la plus belle progression nationale du nombre de nouveaux abonnés sur le dernier trimestre.

Des identités visuelles et des chartes graphiques ont été créées en interne pour accompagner le déploiement des nombreuses actions publiques. Cela concerne :

- Balcons mobilité ;
- Balcons habitat ;
- Le Serverin ;
- Le Buisson partagé ;
- Les rendez-vous territoriaux ;
- Le label Pays d'art et d'histoire.

Aussi, toujours pour diffuser et valoriser les actions des Balcons, de nombreux documents et supports ont été créés, là-aussi en interne.

D. Des services supports qui apportent des moyens à l'institution pour réaliser le projet du territoire

Les services supports en fournissant des moyens humains et matériels à l'institution facilitent l'action des services et participent à la mise en œuvre des politiques publiques dans les différents secteurs.

1. Une flotte automobile renouvelée et augmentée

En 2024, la flotte automobile a été renouvelée et augmentée : La communauté de communes disposait d'une flotte automobile assez ancienne (à court terme des coûts d'entretien conséquents étaient prévisibles) et composée d'un nombre conséquent de véhicules en location permanente. Tous étaient motorisés en diesel et essence, de sorte qu'une quantité importante de particules fines était émise à l'usage et que la flotte ne répondait pas aux normes réglementaires applicables en la matière.

De plus, insuffisante en nombre la flotte ne permettait pas de couvrir de nombreux besoins de déplacements professionnels, ce qui génèrait un coût important pour le remboursement des frais engagés par les agents.

Un renouvellement, un accroissement et un verdissement de la flotte automobile sont donc intervenus en 2024 avec l'achat de 11 véhicules supplémentaires suivant les besoins des services, l'arrêt des locations remplacées par des achats, le renouvellement de 5 véhicules vieillissants.

En complément, une charte d'utilisation des véhicules a été élaborée, un outil dématérialisé de gestion de flotte et de réservation des véhicules et des boîtes à clés ont été installés.

Une enveloppe de 1 millions d'€ était dédiée au budget 2024 pour cette opération.

En 2025, la facture de carburant doit diminuer ainsi que le montant des frais de déplacement. Les frais de location sont quand eux supprimés hormis une enveloppe pour des besoins ponctuels type camion de déménagement par exemple.

2. Du mobilier fonctionnel pour un cadre de travail agréable et attractif

Les Balcons du Dauphiné ont pour objectif de proposer un environnement de travail confortable, attractif et répondant aux besoins des agents suivant leur mission.

Pour y répondre un marché public a été lancé et attribué à une entreprise spécialisée. En parallèle un groupe de travail regroupant un représentant de chaque service présent sur l'ensemble des locaux de la collectivité a réfléchi à l'aménagement des locaux ainsi qu'à une priorisation des actions.

Ainsi sur 2024, avec le budget attribué, les actions menées ont été les suivantes :

- Renouvellement de l'ensemble des fauteuils des agents des Balcons ;
- Renouvellement du mobilier sur le site d'Optevoz ;
- Aménagement des espaces multimodaux : Salle de réunion de l'espace partagé du siège et locaux de Salagnon pour accueillir, entre autres, les agents de l'enfance.

Une programmation pluriannuelle sera désormais proposée permettant l'anticipation du renouvellement du mobilier vieillissant et l'adaptation aux besoins spécifiques.

3. Des ressources variées pour des services efficaces

9 915 appels téléphoniques ont été reçus en 2024 au siège de la communauté de communes.

Un logiciel courrier a été déployé dans la collectivité afin d'enregistrer les courriers entrants, les diffuser et suivre leur traitement, les courriers sortants sont tracés de même : 2 531 courriers ont été réceptionnés, 330 courriers ont été émis (ce chiffre n'intègre pas les envois de factures aux usagers).

Dans le domaine administratif, 468 annexes aux conventions cadres qui lient la communauté de communes aux 47 communes membres ont été établies depuis 2020 : Cette donnée symbolise une fois de plus le dynamisme de l'activité communautaire, enracinée dans le territoire.

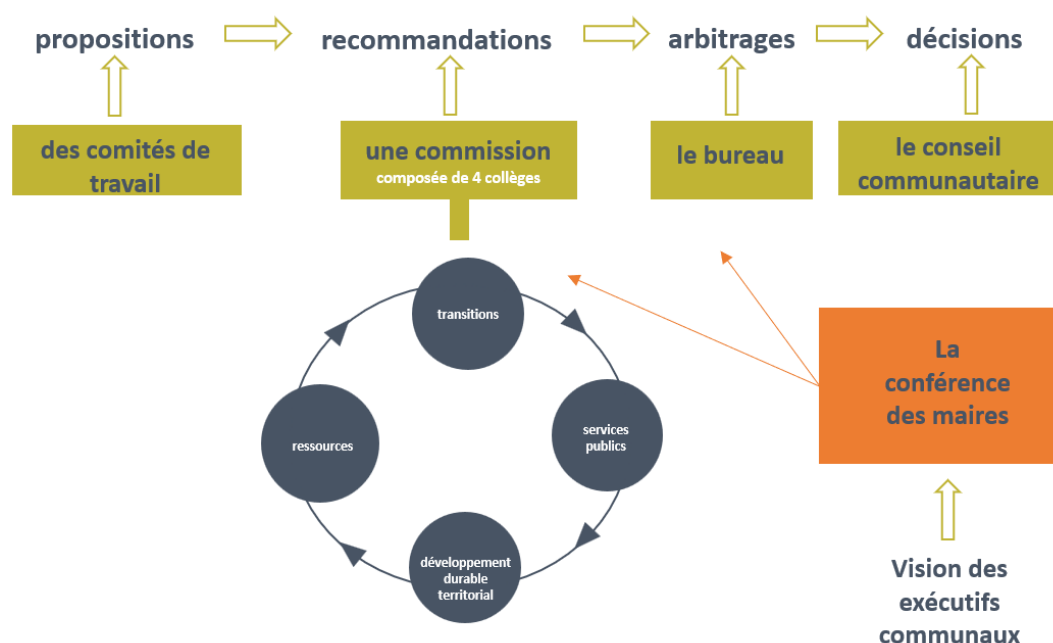
Dans le domaine informatique, l'année 2024 a été consacrée à la finalisation du schéma directeur ⁷, à l'adaptation aux nouvelles technologies et à l'extension des services numériques pour répondre aux besoins évolutifs des communes et de la communauté des communes.

Les objectifs sont de réduire les coûts des équipements (partage des coûts d'achat, de maintenance et de mise à jour des équipements et des logiciels), d'améliorer la qualité des services avec un accès amplifié à des technologies et des compétences, d'optimiser les ressources humaines et matérielles, d'harmoniser les pratiques et de renforcer la sécurité en mettant en place des politiques de sécurité communes.

E. Des instances actives qui produisent de la décision politique pour décliner le projet du territoire

Le processus décisionnel aux Balcons du Dauphiné créé en 2020 permet de :

- Connecter les communes et l'intercommunalité ;
- Favoriser le dialogue et la co-construction entre élus ;
- Positionner l' élu au cœur du système pour qu'il puisse opérer des choix éclairés et en conscience de leurs incidences.



Ce sont désormais 18 secteurs qui disposent d'orientations à l'horizon 2030, toutes construites dans le cadre du processus décisionnel. 3 politiques publiques sont venues compléter ce corpus en 2024 :

- Les orientations de la politique achats durables ;
- Les orientations de la politique observation territoriale ;

⁷ 01_001_INF01_FA003

- Les orientations de la politique stratégie foncière.

Les comités de travail sont mobilisés pour que les élus communaux puissent participer à la construction du projet, des politiques publiques et au processus qui conduit à la décision. Néanmoins, sur cette seconde partie de mandat, le projet étant partagé et les orientations étant désormais posés au travers du projet du territoire, du PFFS, du schéma de mutualisation et des orientations de politiques publiques adoptées, l'activité des comités de travail diminue.

Ils sont mobilisés au besoin : 18 comités de travail se sont tenus en 2024.

Pour la mise en œuvre des projets structurants, des groupes de travail sont créés. Ils permettent aux élus communaux et aux partenaires pertinents de participer à celle-ci. Ils font office de comité technique mis en place dans un déploiement en mode projet. Ils pilotent les services communs.

Ils continueront de se réunir en 2025.

La commission transversale poursuit sa mission et se centre dans la période sur l'analyse des projets structurants en formulant des recommandations sur leur mise en œuvre. Elle examine également les projets communaux pour lesquels un fonds de concours est sollicité auprès de l'intercommunalité. Par ses recommandations, elle guide le bureau dans l'attribution de la somme sollicitée. Elle s'est réunie 8 fois en 2024.

Le bureau est composé du président, des vice-présidents et des conseillers délégués. Il a une mission de coordination et d'arbitrage. Il est chargé de préparer les assemblées plénières du conseil communautaire. Aussi, il arbitre et prend des décisions de gestion courante dans les matières qui lui ont été déléguées par l'assemblée délibérante. Il est reconnu comme l'instance de pilotage des projets structurants (COPIL). Il s'est réuni 21 fois en 2024 et a pris 81 décisions dans le cadre des délégations que lui a confiées le conseil communautaire.

Le conseil communautaire reste l'instance qui décide : 195 délibérations ont été votées en 2024 lors de 10 séances.

La conférence des maires, s'est réunie 10 fois en 2024 : 7 sessions ont concerné des thématiques travaillées sous l'angle de la mutualisation ; lors des 3 autres sessions, différents sujets soulevant des enjeux actuels ou futurs pour les acteurs locaux ont été abordés sous un angle très pratique afin d'apporter de l'information et des outils, tels que l'installation illicite de gens du voyage, la disparition du réseau ADSL cuivre et la création d'un réseau radio du futur dans les établissements recevant du public, la défense extérieure contre les incendies.

La communauté de communes élit des délégués pour la représenter au sein de différentes structures (SYCLUM, Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eau (EPAGE) de la Bourbre, Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR), Syndicat des eaux des Abrets, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires pour les gens du Voyage (SAGAV), SEPECC ...).

Pour favoriser le fonctionnement des structures syndicales, le conseil communautaire a actualisé la liste de ses représentants dans plusieurs d'entre elles. Ces structures prennent des décisions qui impactent le

territoire communautaire, il est donc important que les sièges dévolus aux Balcons du Dauphiné ne soient pas vacants.

Le président bénéficie de délégations du conseil communautaire pour pouvoir prendre des décisions dans des domaines et limites bien définies. En 2020, le président a lui-même délégué des fonctions aux vice-présidents et conseillers délégués : en totalité, 183 décisions ont été prises en 2024. Elles ont toutes fait l'objet d'une communication au conseil communautaire.

F. Des élus à l'écoute des citoyens : Le conseil de développement et les rendez-vous territoriaux

La démocratie participative est favorisée.

1. Le conseil de développement : Une instance participative

Le conseil de développement est un organe obligatoirement mis en place dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Il joue un rôle majeur en matière de démocratie locale en qualité d'instance participative composée de citoyens, d'acteurs économiques, sociaux...Il contribue à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques.

L'année 2024 a été consacrée à la formalisation des relations entre la communauté de communes et le conseil de développement. Des réunions mensuelles ont été organisées. L'ordre du jour de ces réunions est coconstruit. C'est seulement au cours de ces temps que ses membres peuvent interpellier l'institution et faire part de leur volonté d'auto saisine.

De la même manière, c'est au cours de ces temps institutionnalisés que la communauté de communes partage son actualité et fait part de ses demandes de soutien du conseil de développement en particulier pour la mobilisation des citoyens dans le cadre des démarches participatives.

Le conseil de développement participe par ailleurs à l'ensemble des comités de travail ainsi qu'à différentes instances comme la commission transversale.

Cette collaboration structurée et régulière permet une relation apaisée et efficace, positionnant le conseil de développement comme un partenaire incontournable de l'institution.

En juillet 2024, il a présenté son rapport d'activité 2023 aux membres du conseil communautaire.

2. Les rendez-vous territoriaux, des temps privilégiés pour rencontrer les habitants

En 2024, la communauté de communes a accéléré et concrétisé sa volonté de développer les démarches partenariales et la concertation avec les citoyens. Les rendez-vous territoriaux ont abordé 3 thématiques : Pour chacune d'entre elle, une réunion a été organisée dans chaque polarité bassins de services (Crémieu, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Montalieu-Vercieu, Morestel, Saint Chef, Tignieu-Jameyzieu) afin de réfléchir avec les habitants et les professionnels aux enjeux qu'elle représente pour les Balcons du Dauphiné. Les échanges ont été de qualité et ont alimenté le déploiement des politiques publiques portées par l'institution ou contribué à prioriser leurs axes d'intervention.

Les thématiques abordées sont :

- Les Énergies Renouvelables (EnR) : Les réunions se sont tenues en février 2024, 31 communes ont présenté leurs zones d'accélération pour le développement des EnR au public dans ce cadre. Entre 20 et 120 personnes ont participé à chaque réunion, pour environ 350 personnes au total. Un questionnaire en ligne pour le public sur le développement des EnR est venu compléter la démarche. Puis les communes ont chacune délibéré concernant ces zones.

- La santé : Les « rendez-vous de la santé » le 5 juin 2024 ont regroupé 93 habitants du territoire. À la suite, le 24 juin 2024, a été organisée la plénière de la santé : Une centaine d'acteurs de la santé de 48 structures différentes y ont participé.

Les sujets retenus par les habitants, les professionnels et les acteurs de la santé pour être travaillés dans le cadre du conseil local de la santé, sont la santé mentale, l'éducation à la santé, l'enfance et la parentalité, le lien social et l'insertion, le maintien à domicile et le rôle des aidants.

- La mobilité : En octobre 2024, des rendez-vous territoriaux de la mobilité ont réuni au total une centaine d'habitants. Le 13 novembre 2024, a été organisée la plénière des rendez-vous territoriaux de la mobilité avec plus d'une cinquantaine de partenaires du territoire.

Ils avaient pour but de présenter à la population et aux partenaires les axes de la politique publique mobilités des Balcons du Dauphiné et les actions mises en œuvre pour les informer et recueillir leurs besoins, notamment relatifs à un futur service de Transport À la Demande (TAD). Aussi, ces temps ont permis de constituer les 4 collèges du futur comité permanent des partenaires.

Faire territoire c'est aussi associer les citoyens à la réflexion et à la décision.

II. Les engagements 2024 de la communauté de communes : Des actions porteuses de sens et fructueuses pour le territoire

De nombreuses actions ont été déployées au cours de l'année 2024. Elles viennent s'ajouter à celles déployées au cours des périodes précédentes. Elles se situent à des étapes de réalisation différentes. Certaines s'inscrivent dans le temps d'autres sont déjà finalisées.

A. Politique économique et stratégie d'accueil des entreprises

En 2024, la communauté de communes a continué d'agir pour le développement économique du territoire. L'intercommunalité oriente et priorise ses actions conformément à la stratégie définie. Les priorités et projets traduisent la volonté politique affichée de soutenir l'économie de proximité, notamment l'économie agricole, de développer des filières durables (alimentation) et d'encourager la consommation locale, tout en accompagnant les entreprises existantes pour consolider et pérenniser le tissu économique. Le soutien au dynamisme et la vitalité commerciale des centres-villes des polarités de bassins de services, en lien avec l'Opération de revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale, est aussi une action importante. Un groupe de travail « économie de proximité » qui réunit le vice-président communautaire en charge de l'économie générale et de proximité, de l'économie circulaire, de l'emploi et de l'insertion ainsi que les adjoints en charge de ce sujet dans les six polarités a pris une belle dynamique.

Une étude de consolidation du diagnostic du système alimentaire (avec le concours de la chambre d'agriculture concernant la partie agricole) va être menée, pour élaborer une stratégie agricole et alimentaire et un plan d'actions (cf. « J. Politique publique agriculture »). Le développement des filières agricoles locales est en effet un projet prioritaire qui mobilise l'ensemble des autres politiques et services de façon transversale (stratégie foncière, partenariat chambre agriculture et Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), achats de restauration enfance et petite enfance, etc.). Un chef de projet filières durables et économie de proximité a été recruté en début d'année 2024. Au sein du service développement économique, il assure un travail sur les filières locales prioritaires, notamment pour développer les débouchés locaux. S'agissant des Zones d'Activités Économiques (ZAE), les études de conception ont été engagées au dernier trimestre 2024 sur le parc des couleurs, avec l'objectif d'en faire un parc spécialisé dans l'accueil et le développement d'activités en lien avec les filières agro-alimentaires locales. La labellisation Territoire d'Industrie (avec les communautés de communes des Vals du Dauphiné et de Bièvre Est) contribue aussi à la valorisation de la filière industrielle du territoire.

Cette mobilisation de moyens sur les priorités intercommunales se traduit également dans le cadre de la relation aux entreprises et de la commercialisation du foncier économique. Plusieurs « cafés de l'éco » à destination des entreprises ont été organisés, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du nord-Isère et l'Association de GEstion Durable de l'Énergie (AGEDEN), dont 3 sur des thématiques en lien avec le projet du territoire (mobilité, eau, énergies). Le service "Balcons Mobilité Covoiturage" a été présenté aux plus grands employeurs du territoire ainsi que lors d'événements en entreprise pour promouvoir l'application auprès des salariés.

D'autres actions partenariales ont été menées aux côtés de la CCI (soirées talents nord-Isère, vœux territoriaux...) ainsi que Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). De nombreuses entreprises ont aussi été rencontrées directement (entreprises en recherche d'implantation locale, visites d'entreprises existantes à l'initiative de l'intercommunalité ou pour des inaugurations...). Ces liens étroits renforcent les relations de confiance et facilitent les partenariats sur des politiques stratégiques de l'intercommunalité, comme la culture et l'enfance (13 entreprises partenaires du festival de l'Isle en Scène et du Solstice aux Rencontres de Brangues, 10 entreprises partenaires du dispositif Territoire Éducatif Rural (TER) et de l'action intitulée "action 5-5-5).

Deux actions ont permis en 2024 de répondre aux orientations de la politique économique :

1. Optimisation du foncier à vocation économique⁸
2. Développement de l'économie de proximité⁹

B. Politique du développement touristique et stratégie de mise en tourisme des véloroutes

En 2024, un important travail de réflexion a été mené sur les missions de l'office de tourisme en comité de travail, qui a conduit à optimiser la politique d'accueil. Les actions fortes se sont poursuivies pour le développement du cyclotourisme (avec le collectif ViaRhôna entre autres), du tourisme de plein air et de loisirs (labellisation Territoire Région Pleine Nature) et de l'offre autour du patrimoine, dans le cadre notamment de la démarche de Labellisation Pays d'Art et d'Histoire (LPAH)). À noter que le gîte du Serverin, d'une capacité de 28 couchages (10 chambres), situé sur la commune de Parmilieu et propriété de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, classé 3 étoiles et labellisé 3 épis chez Gîtes de France, est ouvert à la location depuis décembre 2024.

De nombreuses visites (136) ont été organisées, accueillant 3 148 personnes (+ 51% vis-à-vis de l'année précédente). 19% des visiteurs habitent le territoire (et parmi eux 41% d'enfants), et profitent de visites sur des thématiques en lien avec l'histoire, le patrimoine, le Rhône, la nature et les productions locales. Cela participe d'une meilleure connaissance et appropriation du territoire par les habitants ainsi qu'à une ouverture culturelle.

Une tarification adaptée et de nombreuses gratuités (pour les journées européennes du patrimoine par exemple), facilitent l'accès à la culture et à la découverte du territoire, pour tous les publics.

Ces actions de valorisation et promotion touristique contribuent également à la hausse de la fréquentation et favorisent donc les retombées sur l'économie locale (nuitées, restauration, visites de sites, consommation dans les commerces).

Le développement de boucles de randonnée pédestre thématiques, d'idées de visites à vélo, via un réseau de sites touristiques labellisés « Accueil Vélo », comme de circuits équestres avec haltes agritourisme, favorisent les découvertes du territoire en modes doux. C'est un label permettant d'identifier les structures situées à proximité d'itinéraires cyclables et répondant à tous les critères pour bien accueillir les cyclotouristes et les cyclistes. « Accueil Vélo » permet de renforcer la visibilité des structures labellisées des sites web de référence. L'animation du label est réalisée par l'Office de Tourisme. 41 structures sont labellisées aux Balcons du Dauphiné, soit plus d'un quart de l'offre iséroise.

La collaboration avec les associations, les services environnement de la collectivité et du département permet, à travers la programmation de sorties nature, la promotion d'un tourisme durable et responsable. Des ateliers, organisés avec les socioprofessionnels du tourisme, ont eu comme résultat la réduction de

⁸ O_02_1_001_ECO02_FA005

⁹ O_02_002_ECO01_FA004

l'impact environnemental de leurs équipements et la facilitation à la transition énergétique des hébergements. Ces actions permettent de sensibiliser les habitants, professionnels du tourisme ou non, à la préservation de leur environnement ainsi qu'à la réduction de leur impact environnemental.

Une mission d'accueil et d'information est exercée par l'Office de Tourisme sur 4 sites. 3 Bureaux d'Information Touristique (BIT) assurent un accueil permanent à Crémieu, Morestel et le 4^{ème} à Saint-Chef est ouvert en saison. En 2024 : 22 083 visiteurs ont franchi les portes de l'Office de Tourisme (22 268 en 2023).

Côté promotion territoriale, différentes actions de promotion du territoire et de l'offre touristique ont été menées. Un travail particulier a été mené sur le référencement, aussi bien sur la plateforme APIDAE, qui permet de diffuser l'information touristique sur une dizaine de sites internet, que sur la partie rédactionnelle du site internet www.balconsdudauphine-tourisme.com. Au 11/12/2024, on comptait 163 154 visites (augmentation de 80% par rapport à 2023) et 348 821 pages vues (+57%). Trois campagnes photos ont été réalisées en 2024 par des photographes de l'Isère ou alentours. 10 offres des Balcons du Dauphiné étaient présentes sur Partir-ici en 2023 (plateforme d'Auvergne Rhône-Alpes Tourisme dédiée aux habitants de la région, valorisant des idées de sorties éco-responsables, à proximité de chez eux) : il y en a désormais 87. Le 1er guide touristique des Balcons du Dauphiné a été édité à 15 000 exemplaires en français-anglais, la carte du territoire refondue et éditée à 15 000 exemplaires en français / anglais... De très nombreuses actions print et digitales à destination de la clientèle régionale ont été menées sur différents supports et sur des sujets comme la randonnée, le vélo, le patrimoine, les loisirs. Afin de suivre la fréquentation du territoire et mesurer son attractivité ainsi que les retombées économiques liées au tourisme, des bilans sont réalisés annuellement et par saison par l'Office de Tourisme.

Cinq actions ont permis en 2024 de répondre aux orientations de la politique touristique :

1. Équipement de la ViaRhôna et de la voie verte¹⁰
2. Conforter la capacité d'accueil touristique du territoire¹¹
3. Mise en tourisme de sites naturels et de loisirs¹²

¹⁰ O_03_1_001_TOUR01_FA007

¹¹ O_03_002_TOUR02_FA008

¹² O_03_003_TOUR03_FA010

4. Pilotage du collectif Léman – Lyon pour la mise en tourisme de la ViaRhôna sur son tronçon nord¹³
5. Label pays d'art et d'histoire¹⁴

C. Politique cycles de l'eau

Les cycles de l'eau sont au cœur du socle du projet de territoire avec la préservation de la ressource en eau inscrite en tant que telle comme enjeu majeur. Elle fait l'objet d'ailleurs d'ores-et-déjà de plusieurs actions de connaissance en cours. Ils sont en lien étroit avec les enjeux du changement climatique et de la biodiversité, en particulier au travers des actions de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le 3^{ème} comité local des cycles de l'eau a été organisé le 17 décembre 2024, regroupant les acteurs du territoire et les partenaires techniques, financiers et institutionnels. Il a permis cette année d'approfondir les thématiques essentielles telles que l'adaptation au changement climatique, la gestion stratégique des zones humides et la gouvernance concertée de la ressource en eau.

Sur les secteurs où la compétence GEMAPI est déléguée à des syndicats (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (ÉPAGE) pour la Bourbre et Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR)), les services et les élus de la communauté de communes participent activement aux réflexions et avancement des projets du territoire (travaux ripisylves pour l'EPAGE et l'étude patrimoniale pour le SYDCEHR, par exemple).

Enfin, la définition d'une charte GEMAPI prévue en 2024 est reportée en 2025, elle permettra de préciser le rôle et les limites de compétences de chaque intervenant sur le territoire des Balcons.

Les actions sont déployées pour répondre à ces engagements dans le cadre des grands et petits cycles de l'eau.

1) Le grand cycle de l'eau

L'année 2024 a vu la décision puis la création du service grand cycle de l'eau début 2024 composé d'1 chef de service, d'1 chef de projet et de 2 techniciens.

Il est à noter que deux agents ont pu bénéficier d'une mobilité interne pour le poste de chef de service en avril 2024 et le poste de chef de projet en septembre 2024. L'intercommunalité a rencontré des difficultés à recruter les deux techniciens. Les effectifs qui étaient envisagés à 4 pour 2024 sont donc restés à 2 toute l'année. L'arrivée de ces 2 techniciens est prévue le 06 janvier 2025.

Le temps de travail passé à mettre en œuvre ces fiches actions en 2024 est estimé à 196 jours, soit environ 45% du temps de travail des deux agents du service. Les 55% de temps de travail restants sont affectés

¹³ O_03_1_003_TOUR03_FA048

¹⁴ O_03_004_CULT02_FA049

sur de nombreuses autres missions portées par le service : Suivi technique, financier et politique aux actions portées par l'EPAGE de la Bourbre (études sur le Culet, étude sur la ripisylve, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Bourbre...) et le SYDCEHR (étude patrimoniale), représentation de l'intercommunalité dans les réunions avec les partenaires extérieurs (conseil départemental de l'Isère, préfecture, direction départementale des territoires, syndicat du Haut-Rhône, Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et ses Affluents (SIAGA), métropole de Lyon...), expertises internes et transversalité avec les autres directions, conseils aux communes et aux riverains, intervention dans le cadre du plan de gestion du castor, gestion d'étangs...).

1. Étude d'amélioration de la connaissance sur la ressource en eau¹⁵
2. Élaboration d'un plan de gestion sur les parcelles des ex syndicats des marais de Bourgoin-Jallieu et de Morestel sur le territoire des Balcons du Dauphiné¹⁶
3. La Chogne : Restauration de la zone humide de Sarradin à Bouvesse Quirieu et réalisation des études sur Boulieu à Courtenay¹⁷
4. Restauration de la végétation des berges¹⁸
5. Définition d'un plan de gestion stratégique des zones humides stratégiques pour le territoire¹⁹
6. Élaboration d'une charte GEMAPI²⁰
7. Travaux de restauration de la Bordelle et des Rivoirettes²¹

2) Le petit cycle de l'eau

Au cœur de la direction eau et assainissement, ce ne sont pas moins de 30 agents qui agissent au quotidien au service des habitants du territoire de la régie des eaux pour assurer la production et la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, les missions de contrôle, de conseils et de support associées.

¹⁵ O_09_1_001_EAU04_FA030

¹⁶ O_09_1_002_EAU05_FA031

¹⁷ O_09_1_003_EAU06_FA032

¹⁸ O_09_1_004_EAU07_FA033

¹⁹ O_09_1_007_EAU10_FA050

²⁰ O_09_1_009_EAU11_FA090

²¹ O_09_1_006_EAU09_FA035

La direction a été réorganisée. Les agents en charge du renouvellement des compteurs ont été rattachés au service usagers afin de fluidifier les réponses et la prise en charge des demandes. Cela a permis d'identifier que le service exploitation était sous-dimensionné.

Ainsi un marché à bon de commandes petits travaux a été mis en place en lieu et place de la 4ème équipe travaux pour laquelle en outre il était constaté des difficultés de recrutement. Les postes ont été redéployés sur le service exploitation afin de renforcer ses 3 pôles : Assainissement collectif, qualité et assainissement non-collectif et eau potable.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande scindé en 2 lots géographiques, secteur ouest (12 communes) et secteur est (15 communes). Le montant maximum par an a été fixé à 300 000 € HT par an et par lot. Ce montant constitue la limite maximum du montant de commandes à passer sur une année pour un lot : 300 000 € HT pour le budget eau - 300 000 € HT pour le budget assainissement.

Sur son périmètre d'exploitation, les équipes de la régie des eaux ont réalisé en 2024 :

- 116 réparations sur le réseau d'eau potable,
- 1 541 compteurs remplacés et équipés d'un module radio pour la relève des index à distance,
- 121 branchements neufs (eau et assainissement),
- 428 contrôles des installations d'assainissement non collectif,
- 67 contrôles de bon raccordement et 30 attestations de raccordement dans le cadre des ventes de biens immobiliers,
- 961 Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux instruites (DICT),
- 321 projets d'aménagements instruits (44 certificats d'urbanisme, 197 permis de construire, 69 déclarations préalables, 11 permis d'aménager),
- 709 heures d'astreinte pour répondre aux besoins des abonnés du service.

En parallèle, les Balcons du Dauphiné ont signé des conventions de service (maintenance et réparations d'urgence) avec trois Associations Syndicales Autorisées d'Irrigation (ASAI) illustrant leur volonté d'offrir des solutions pragmatiques au monde agricole, qui est en proie à des défis importants. Ainsi, en juillet 2024 avec l'ASAI de Saint-Romain-de-Jalionas, et précédemment avec l'ASAI de Leyrieu et celle de Charette, l'irrigation de grandes cultures est rendue possible (blé, orge, maïs, soja, tournesol...) ainsi que des maraîchages et des pépinières.

Enfin, les élus communautaires et du conseil d'exploitation de la régie des eaux ont souhaité améliorer le service rendu à l'utilisateur en interrogeant le renouvellement des contrats externalisés. Le contrat de prestation de service sur le système d'assainissement du Girondan avec VEOLIA arrive à échéance le 7 avril 2025, et les deux contrats de Délégation de Service Public (DSP SAUR et SUEZ) arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

En septembre 2024, les élus communautaires ont acté la reprise en gestion directe, au 1er janvier 2026, par la régie des eaux des Balcons du Dauphiné, à l'issue des contrats en cours et une prolongation de 6

mois du contrat du Girondan, afin de répondre à l'opportunité pour la collectivité d'avoir une cohérence et une uniformisation des secteurs d'exploitation pour les 27 communes concernées, et ainsi répondre aux objectifs d'amélioration des rendements.

Dans cet esprit, les actions du petit cycle de l'eau ont été élaborées pour assurer la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau, quantitative et qualitative, dans un contexte de changement climatique, pour tous les usages, en cohérence avec les projets d'aménagement du territoire, tout en préservant les fonctionnalités des milieux naturels associés. La mise en œuvre d'une stratégie de renouvellement des infrastructures durable et viable financièrement permet de répartir les investissements de façon à ne pas pénaliser les générations futures :

8. Mise en place des procédures « Déclaration d'Utilité Publique » des ressources en eau potable, y compris captage de Chozelle²²
9. Élaboration des schémas directeurs d'eau et d'assainissement y compris l'élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau potable²³
10. Renouvellement patrimonial des infrastructures eau potable²⁴
11. Mise en conformité réglementaire des systèmes d'assainissement²⁵
12. Fiabilisation de la distribution en eau et renforcement des interconnexions²⁶

D. Politique publique en faveur de la santé

Afin de favoriser la mise en réalité des enjeux du projet du territoire, et notamment celui de l'accès aux soins en lien direct avec l'enjeu majeur relatif à l'égal accès aux services, différentes actions ont été réalisées en 2024.

L'année 2024 a vu le lancement du Conseil Local de Santé (CLS) tel que prévu dans les orientations de la politique publique. Instance de dialogue territorial qui s'est déroulé au travers des rendez-vous de la santé avec les habitants et d'une plénière de la santé pour les acteurs de la santé.

²² O_09_2_001_EAU01_FA051

²³ O_09_2_003_EAU03_FA052

²⁴ O_09_2_004_EAU04_FA053

²⁵ O_09_2_005_EAU05_FA054

²⁶ O_09_2_006_EAU06_FA055

Cela s'est traduit également par un accompagnement renforcé des professionnels de santé concernant la gestion bâtiminaire de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Montalieu-Vercieu en coordination avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de Montalieu, locataire du bâtiment. Suite à une alerte des médecins de la Société Civile de Moyens (SCM) de Montalieu-Vercieu relative à leurs difficultés financières et organisationnelles, la communauté de communes a commandité et assuré le suivi d'un audit de la MSP. Les préconisations de l'audit validées par le bureau communautaire ont ensuite été mises en application :

- Élaboration d'un avenant au bail de location incluant un gel de l'indice de référence des loyers et une requalification d'une salle privative en partie commune ;
- Étude de faisabilité pour l'octroi de subventions aux Infirmiers en Pratiques Avancées (IPA) et aux médecins généralistes s'installant dans des zones d'interventions prioritaires du territoire.

L'année 2024 a aussi été celle d'un renforcement de la coordination et de la coopération avec les deux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) pour favoriser leur implication dans la démarche « Conseil/contrat local de santé » et le déploiement d'actions de santé préventives sur le territoire. Des temps de travail sur le parcours de l'utilisateur au sein de la future MSP de Morestel, ont été réalisés avec les professionnels de santé afin de faciliter l'accès aux soins et la coordination des différents professionnels. Ce projet s'inscrit dans l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), avec une volonté forte de redynamiser le centre-bourg de la commune de Morestel et de renforcer l'accès aux services. La création d'une MSP permettra de répondre aux besoins des habitants du territoire en matière de santé

Des liens transversaux ont été faits avec les autres directions de l'intercommunalité pour favoriser la santé des usagers au travers des différentes politiques publiques et projets structurants (plan alimentaire territorial et stratégie agricole et alimentaire territoriale, label écolo-crèche, projet culture santé dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Morestel et à Saint-Chef).

Des outils ont été développés à destination des agents intercommunaux et communaux pour favoriser une réponse homogène et éclairée en matière de santé.

Ainsi les deux actions envisagées pour la période seront :

1. Mise en œuvre d'un conseil local de santé ²⁷
2. Aménagement d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Morestel²⁸

E. Politique publique "services en milieu rural"

L'égal accès aux services constitue la priorité de la politique des services publics en milieu rural. Au sein du territoire, deux espaces France services – l'un à Morestel et le second à Villemoirieu – offrent la

²⁷ O_10_002_SAN02_FA056

²⁸ O_10_003_SAN03_FA057

possibilité aux usagers de trouver à proximité de leur domicile un lieu ayant pour objectifs de les accueillir, les informer, les orienter et les accompagner. Ils donnent accès aux principaux services publics, proposent une aide aux démarches administratives et un accompagnement au numérique. En 2024, pour la période du 1er janvier au 30 novembre 2024, les agents ont accompagné 15 320 demandes sur les deux sites : 3 561 à Villemoirieu et 11 759 à Morestel. En comparaison, à période identique en 2023, les agents avaient accompagné 15 038 demandes sur les deux sites : 2 510 à Villemoirieu et 12 528 à Morestel. L'espace France services de Villemoirieu devient un lieu identifié à l'ouest du territoire, sa fréquentation est en hausse deux ans après son ouverture. Deux nouveaux partenaires nationaux ont enrichi le panel de services en janvier 2024 : l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) avec « France Rénov' » et le ministère de la transition écologique avec le chèque énergie. La mise en place du guichet unique « Balcons Habitat » a été travaillé pour une mise en œuvre en 2025 afin de faciliter l'orientation et l'accompagnement des habitants sur les sujets de rénovation.

D'autre part, afin de développer des espaces favorisant le lien social tout en recentrant son offre de services, la communauté de communes a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires afin de faire de l'espace France services de Morestel un « Lieu accueillant – lieu innovant ». Le lieu de vie du « Buisson partagé » de Villemoirieu, bâtiment rénové et aménagé, s'inscrit pleinement dans l'axe 5 de la politique des services publics à l'utilisateur en milieu rural. Des actions à destination des habitants au sein du lieu de vie, se déploient, elles sont portées par des associations, des professionnels de santé ainsi que des partenaires.

Enfin, le besoin de développer un accueil inconditionnel de qualité, de le structurer dans une dimension territoriale fait aujourd'hui l'objet d'une démarche partenariale menée conjointement par la communauté de communes avec les polarités et le département associant l'ensemble des acteurs du territoire : Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), centres sociaux, partenaires institutionnels.

Ces différents champs se sont déclinés dans les fiches actions suivantes :

1. Contribuer à l'émergence d'espaces facilitant le lien humain : le projet du lieu de vie à Villemoirieu²⁹
2. Structuration d'un accueil inconditionnel des usagers sur le territoire³⁰

F. Politique publique mobilités

En 2024, la mobilité au quotidien des habitants du territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'est trouvée grandement facilitée par l'ouverture d'un bouquet de services de mobilité. Un nouveau service de location longue durée de Vélo à Assistance Électrique (VAE) permet ainsi aux habitants d'utiliser un VAE pour accéder facilement aux services de proximité et aux emplois de la polarité la plus

²⁹ O_04_003_SERV03_FA012

³⁰ O_04_004_SERV05_FA058

proche pour 20 à 30 € par mois (dont 50 % remboursable par l'employeur). Cette innovation permet aux habitants de substituer un mode de déplacement non polluant et décarboné à l'usage de la voiture pour les déplacements de courte distance. Un nouveau service de covoiturage universel permet de covoiturer gratuitement jusqu'à 35 km de son domicile. Cette avancée, basée sur la plateforme Karos, donne la possibilité de se rendre au travail gratuitement en profitant du nombre important de voitures qui circulent partout sur le territoire. Le besoin en voitures, et donc la pollution induite, se trouve divisé par deux ou trois en fonction du nombre de covoitureurs embarqués. Les conducteurs reçoivent quant à eux 2 € par passager par trajet au minimum, et jusqu'à 100 € par mois au maximum, financés par la communauté de communes. Des aménagements de sécurité routière en vélo sont planifiés (les premiers travaux débiteront en 2025) dans le cadre d'un schéma cyclable de 300 km de voiries facilement cyclables pour permettre à terme à près de 60 000 habitants d'accéder en vélo en toute sécurité aux services de proximité.

En octobre 2024, 6 rendez-vous territoriaux de la mobilité ont également été organisés dans les polarités de bassins de services du territoire, réunissant au total une centaine d'habitants. Le 13 novembre 2024, a été organisée la plénière des rendez-vous territoriaux de la mobilité, dans la polarité des Avenièrès-Veyrins-Thuellin, avec plus d'une cinquantaine de partenaires du territoire. Ces événements avaient pour but de présenter à la population et aux partenaires les axes de la politique publique mobilité des Balcons et les actions mises en œuvre pour les informer et recueillir leurs besoins. Ces rendez-vous ont permis de consolider le plan stratégique des mobilités des Balcons du Dauphiné en s'appuyant sur la population, de conforter l'ossature territoriale en le présentant dans les 6 polarités, de recueillir les besoins relatifs à un futur service de Transport À la Demande (TAD) et de bâtir un socle de membres des 4 collèges pour constituer le futur comité des partenaires permanent. Une consultation a par ailleurs été lancée en octobre 2024 afin de trouver un bureau d'études pour mener les études d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un TAD et une Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est tenue en décembre 2024.

À noter enfin également la poursuite des études menées par la région Auvergne Rhône-Alpes sur le projet de liaison en Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Lyon-Crémieu (depuis Meyzieu) sur l'ancien emprise du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL). La solution tramway est la solution poussée politiquement. La communauté de communes est restée impliquée en tant que partenaire politique, technique et financière.

Cinq actions ont été déployées sur la période 2024 :

1. Développement de solutions covoiturage³¹
2. Encouragement au recours aux modes de déplacements actifs³²
3. Développement des liaisons cyclables³³
4. Réalisation d'un schéma directeur d'accès cyclable aux services³⁴
5. Étude pour la mise en œuvre d'une liaison Lyon-Crémieu en transport en commun sur site propre³⁵

G. Politique publique en matière de réduction, tri et valorisation des déchets

L'implication de l'intercommunalité dans la politique de gestion des déchets est complète. L'intercommunalité exerce pleinement sa compétence et porte sa voix au sein de Syclum par l'intermédiaire de ses délégués communautaires. Syclum met en œuvre les priorités et orientations définies par les Balcons du Dauphiné, en lien avec les deux autres intercommunalités membres, communautés de communes des Vals du Dauphiné et de Val Guiers. Les rencontres sous diverses formes sont régulières. Les délégués syndicaux sont réunis, notamment avant les conseils du Syclum afin de porter la vision délibérée dans le projet de territoire par l'intercommunalité et ainsi de parler au nom du collectif.

Suite au redressement financier effectué par Syclum en 2024, avec la contribution des 3 intercommunalités (Balcons du Dauphiné, Vals du Dauphiné, Val Guiers) par une augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 10 % au global., les élus ont acté une évolution de 5% pour 2025, y compris l'évolution des bases, puis les années suivantes sur la seule évolution des bases.

De fait, la contribution appelée par Syclum, pour l'année 2025, est portée à 9,79 M€ (contre 9,322 M€ en 2024). Par conséquent, au regard de l'évolution projetée des bases fiscales pour 2025, le produit projeté et attendu s'élève du même montant soit 9,79 M€ en recettes, avec un taux de 11,7 %.

Par ailleurs, la question de l'économie circulaire est un des axes de la politique de développement économique, afin de répondre aux enjeux climatiques et de préservation des ressources. De la même manière, le choix de la question du réemploi, du tri et du recyclage, de la réduction de la production de déchets est intégré dans les orientations de la politique déchets. Pour cela, les Balcons du Dauphiné ont engagé, en 2025, la construction d'une ressourcerie sur la commune de Saint-Chef. De plus, une étude

³¹ O_05_003_MOB03_FA014

³² O_05_004_MOB04_FA015

³³ O_05_005_MOB05_FA016

³⁴ O_05_007_MOB07_FA018

³⁵ O_05_008_MOB08_FA019

d'optimisation du réseau des déchetteries sur le territoire est en cours de finalisation pour une mise en œuvre en 2025.

Enfin, dans le cadre du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) piloté par le Syclum, l'intercommunalité veille au respect des orientations de la politique publique des déchets, et à l'adéquation avec les orientations budgétaires.

Chiffres clés 2024

Compostage :

Nombre de composteurs vendus : 735

Nombre de sites de compostage partagé installés : 2

Nombre de sites de compostage en établissement installés : 11

Collecte des déchets alimentaires :

Nombre d'abri bacs installés : 18

Foyers ayant reçu le kit : environ 750 foyers

Nombre d'animations scolaires :

7 communes bénéficiaires

12 classes (soit 12 interventions)

280 élèves sensibilisés + 205 élèves en périscolaires

Nombre d'évènements auxquels Syclum a participé :

23 stands animés sur évènements associatifs ou communaux

Fête des broyeurs à Frontonas, journée réduc/récup à Saint Chef

Matériels de collecte :

16 colonnes cartons

22 colonnes multimatériaux

21 colonnes d'ordures ménagères

8 colonnes verres

6 955 bacs jaunes

H. Politique publique enfance et petite enfance

La démarche du Territoire Éducatif Rural (TER) lancée en janvier 2024 doit pouvoir coordonner les différents temps de l'enfant sur des principes et valeurs éducatives partagés. Pilotée en partenariat avec l'éducation nationale, elle vise à renforcer dans certains territoires ruraux les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes et prône le renforcement du « pouvoir d'agir ». Ce

travail est mené avec les élus en charge de cette thématique et notamment les polarités et leur bassin de services. La continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant est le socle de la réflexion qui a été menée, la construction d'un projet éducatif de territoire intercommunal en sera l'outil pour faciliter les interactions et le rassemblement des acteurs. Un travail commun entre communauté de communes et polarités a été lancé afin de coconstruire une offre de loisirs partagée. Le public jeune est identifié également comme prioritaire dans les autres politiques publiques.

L'observatoire petite enfance et enfance a permis de se projeter à horizon 2035 afin d'améliorer l'équilibre territorial de l'offre d'accueil. Les différents enjeux du projet du territoire se déclinent dans les différentes actions déployées dans le cadre de la politique publique petite enfance et enfance.

Tout d'abord, le pôle enfance santé a pour vocation de regrouper, dans une démarche innovante, plusieurs services dédiés à l'accompagnement du parcours de l'enfant et de sa famille, il permettra de répondre aux besoins des familles du territoire en matière sociale, en matière de santé, de garde d'enfant et d'accompagnement à la parentalité. Le programme a été travaillé et précisé en concertation avec le département accompagné du bureau Florès afin de faciliter l'accès aux différents services, favoriser la coopération entre professionnels et en proposant un accueil inconditionnel. En parallèle, dans une démarche d'accueil universel, la communauté de communes met en œuvre un parcours facilitant l'orientation, les démarches et l'accompagnement des familles du territoire. Cette attention particulière est portée, notamment, aux familles dont les enfants présentent des besoins spécifiques, un handicap ou une maladie chronique. Les places à vocation d'insertion professionnelle est une démarche visant à accompagner les familles en facilitant leur insertion professionnelle, ce dispositif s'est mis en place en 2024 et tend à se déployer sur les structures localisées sur les polarités.

L'égal accès aux services et la mobilité sont des enjeux majeurs de la politique publique déclinée dans le travail de maillage territorial des structures enfance, leur localisation au sein de l'armature territoriale et la répartition des places d'accueils. Un appel à manifestation d'intérêt a été proposé aux communes en novembre 2024 afin de recenser des lieux et espaces répondant aux besoins de l'enfant et afin de lui faire découvrir le territoire.

D'autre part, au travers les projets de rénovation et d'adaptation des bâtiments petite enfance aux conditions de changement climatique et l'évolution des besoins de l'enfant et sa famille sont pris en compte. En effet, durant l'année 2024, le groupement Human Architectes a réalisé les avant projets pour neuf crèches ainsi que le projet et la consultation pour les crèches de Saint Marcel Bel Accueil et Frontonas.

De plus, depuis janvier 2024, l'ensemble des crèches, relais petite enfance et centres de loisirs s'est engagé dans un projet commun visant à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, à améliorer la santé environnementale et le bien-être des usagers, tout en bénéficiant de l'accompagnement de l'association Label Vie.

Les neuf actions suivantes sont prévues pour la période :

1. Favoriser la continuité éducative et la collaboration entre acteurs éducatifs³⁶
2. Identifier les actions et le public jeunes comme public prioritaire au sein des différentes directions de la communauté de communes³⁷
3. L'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire un équilibre à garantir aujourd'hui et demain³⁸
4. Étude de faisabilité pôle de service public enfance et santé³⁹
5. Structuration de l'accueil inclusif et renforcement de la prévention santé chez les jeunes enfants⁴⁰
6. Expérimentation de places A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)⁴¹
7. Renforcer le maillage territorial des structures enfance ; localisation, lieux et places⁴²
8. Travaux d'entretien, de rénovation, de déploiement des bâtiments petite enfance⁴³
9. Mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement et du bien-être des enfants et des professionnels dans les crèches, Relais Petite Enfance (RPE), Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)⁴⁴

I. Politique culture

L'offre d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) s'organise de manière structurée et vise à proposer des parcours prenant en compte les enjeux du territoire et les projets structurants, notamment autour du patrimoine et de l'ouverture des offres à la petite enfance. Ces parcours, conçus en concertation avec les services de l'éducation nationale, les partenaires et les acteurs locaux, cherchent à répondre aux besoins des habitants, de la petite enfance aux seniors. Ainsi, la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à

³⁶ O_07_004_ENF04_FA022

³⁷ O_07_010_ENF10_FA036

³⁸ O_07_009_ENF09_FA063

³⁹ O_07_002_ENF02_FA020

⁴⁰ O_07_007_ENF07_FA061

⁴¹ O_07_008_ENF08_FA062

⁴² O_07_006_ENF06_FA060

⁴³ O_07_003_ENF03_FA021

⁴⁴ O_07_005_ENF05_FA059

la Culture (CTEAC) se poursuit en collaboration avec les partenaires. C'est un outil structurant pour l'éducation artistique et culturelle pour le territoire, en élargissant l'accès à la culture et en valorisant les spécificités locales.

Un travail avec les communes porteuses de salles de spectacles est amorcé et travaillé en 2024 ; ces temps d'échanges ont pour objectif de faciliter l'accès à la culture pour tous en ayant une programmation unique Balcons déclinée dans une plaquette commune, une intention de programmation commune et une tarification harmonisée.

La résidence d'artistes participe activement à la déclinaison des enjeux du projet du territoire ; en effet elle se déplace et diffuse au plus près des habitants ces spectacles. Elle propose des actions culturelles destinées à différents publics ; en 2024 un spectacle pour le jeune public a été proposé ainsi qu'un pour les personnes âgées en établissement d'accueil. Les thématiques de l'inclusion et l'altruisme sont transmises au public au travers la danse contemporaine.

L'axe 3 de la politique culturelle garantissant l'égalité d'accès à la lecture publique doit aboutir à un schéma de lecture publique, ce travail a été débuté par le comité de travail culture, un état des lieux a été initié et permettra de structurer cet axe.

L'action envisagée pour la période était :

1. Parcours éducatifs et culturels : Mise en place d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)⁴⁵

J. Politique publique agriculture

Le déploiement de la stratégie agricole et alimentaire territoriale vise à donner des orientations et un cadre opérationnel à des actions portées par l'intercommunalité et à des actions partenariales répondant aux enjeux du territoire. L'alimentation deviendra alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles du territoire, telles la structuration de filières stratégiques, l'identification et le développement de débouchés locaux en lien avec le soutien à l'économie de proximité, les questions foncières pour faciliter les installations et/ou les reprises, l'accompagnement aux changements de pratiques, la préservation de la ressource en eau (captages, Associations Syndicales Autorisées d'irrigation (ASA)), la mise en place d'un dispositif d'aides directes...

Le tissu rural présente une vraie force du territoire, résultante d'une diversité de milieux agricoles et naturels, et d'une mise en valeur agricole très diversifiée (élevages bovins, porcins, ovins, céréales, maraîchage...). Cette agriculture est cependant en difficulté, face à des cours mondiaux aléatoires et à des contraintes environnementales fortes (sols peu productifs, changement climatiques...).

Les actions en matière d'agriculture intègrent d'ores-et-déjà la majorité des principes du socle du projet de territoire. En effet, les mesures agro-environnementales intègrent entièrement à la fois les questions de

⁴⁵ O_08_003_CULT03_FA064

biodiversité, d'eau et de changement climatique, démontrant l'efficacité de ces approches. Néanmoins, il s'agit d'un dispositif lourd en termes d'animation et surtout de suivi administratif pour les agriculteurs. L'intercommunalité maintient son engagement pour la période, et en parallèle, les Balcons du Dauphiné proposent d'accompagner les agriculteurs qui portent des projets susceptibles de répondre au plus près aux enjeux de l'agriculture et de la stratégie alimentaire du territoire et aux attentes sociales. Cet accompagnement pourrait passer par la mise en œuvre d'un appel à projets au 1er semestre 2025 pour le développement de l'agriculture, dont la finalité est l'attribution d'aides financières directes aux agriculteurs afin de leur permettre de voir aboutir leur projet. Cette action est à mener en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de proposer un dispositif d'aides complémentaire à celui déjà proposé par cette dernière. Une enveloppe globale d'un million d'euros pourrait y être consacrée. L'animation du dispositif par les services de l'intercommunalité et ses partenaires permettra aux agriculteurs d'être accompagnés dans leurs projets :

- D'évolution de leurs pratiques agricoles en faveur de l'environnement et de l'intégration des enjeux climatiques ;
- D'appui à l'installation et/ou à la reprise d'exploitation.

Ces différents engagements permettent également de mobiliser les agriculteurs sur d'autres sujets comme l'alimentation, dans l'objectif d'avoir des débouchés pérennes. Par ailleurs, le service de remplacement agricole proposé aux agriculteurs aborde la question de l'accessibilité en milieu rural d'aides, notamment pour les habitants et actifs en difficulté, ici le public agricole.

La communauté de communes souhaite en outre développer une stratégie alimentaire territoriale globale. Celle-ci s'appuie sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. L'objectif de ce projet est ainsi de compléter et finaliser le diagnostic orienté plutôt vers la restauration collective réalisé en 2023, afin de définir les enjeux du territoire en 2024, puis une stratégie et un plan d'actions concertés avec les acteurs du territoire dès 2025. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire.

Déjà, certaines exploitations agricoles se sont adaptées, en adaptant ou en transformant leur production, en faisant de la vente en direct, dans des points de vente collectifs ou via des plateformes locales. Cette action répond à l'axe 4 de la politique agriculture des Balcons du Dauphiné : Développer une stratégie alimentaire locale et promouvoir la consommation locale.

Cette stratégie sera menée en partenariat avec la chambre d'agriculture, dans le cadre de la convention réorientée, signée en mars 2024. Cette étape permettra de définir la gouvernance alimentaire souhaitée pour le territoire en prenant en compte les différents acteurs (Comité de Territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné (CTBRD), agriculteurs, syndicats, entreprises de l'agro-alimentaire, habitants, associations...). Les rendez-vous de l'alimentation prévus en avril 2025, constitueront un des temps forts de la mise en place de cette gouvernance.

Quatre fiches actions articulent ainsi la politique agriculture des Balcons du Dauphiné :

1. Élaborer et déployer la stratégie alimentaire locale⁴⁶
2. Soutenir la profession pour assurer la reprise et le développement des exploitations⁴⁷
3. Accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques⁴⁸
4. Déployer un dispositif d'aides directes aux agriculteurs⁴⁹

K. Politique publique insertion et inclusion

L'année 2024 a été celle du déploiement de la politique insertion-inclusion approuvée en conseil communautaire du 22 juin 2023, avec pour priorités l'accès aux services par l'inclusion numérique, la mobilité solidaire et une attention toute particulière au public jeune identifié comme prioritaire, rejoignant en cela la démarche « Territoire Éducatif Rural » (TER) mise en œuvre avec l'éducation nationale. Cette politique s'appuie sur un important travail de mise en réseau, de partenariat et de coordination.

Il s'agit ainsi de concourir à une dynamique de territoire en favorisant une interconnaissance et une mise en lien des acteurs œuvrant pour les habitants et ce dans une logique de prévention. Les structures partenaires sont nombreuses : Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), éducation nationale, France Travail, Mission Locale Nord-Isère (MLNI), structures d'insertion Osez et ARRC, centres sociaux, département et associations œuvrant auprès de publics fragilisés (Sitoni, Gem itinérant, ...). La politique se déploie au travers de trois axes :

Axe 1 : Prévenir les situations de vulnérabilité en agissant dès l'enfance

- Faciliter le parcours de vie des personnes en situation fragilité/vulnérabilité : Participation à la coordination des réseaux de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales, collaboration avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) sur l'emploi féminin et participation à un groupe local (GAP) pour résoudre les problèmes sociaux dans certaines communes.
- Territoire Éducatif Rural (TER) : En 2024, un travail est mené sur la priorité 1 du dispositif « garantir aux jeunes en milieu rural un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir » qui se décline en plusieurs objectifs : Développer l'information-jeunesse ; favoriser la découverte des métiers dès la 5ème pour tous les élèves

⁴⁶ O_11_007_AGR08_FA078

⁴⁷ O_02_004_AGR05_FA047

⁴⁸ O_11_005_AGR06_FA065

⁴⁹ O_11_008_AGR09_FA079

; mettre en place du mentorat pour des élèves de 4ème afin de les accompagner dans leur orientation en élargissant leur champ des possibles.

- Porter une attention particulière au public « invisible », isolé et vulnérable / prévenir les situations de mal-être, la violence et la marginalisation / conforter la personne dans ses capacités : c'est tout l'enjeu de la participation de la communauté de communes aux Équipes Techniques Jeunes (ETJ), instance de coordination partenariale portée par la mission locale Nord-Isère dans le cadre du conventionnement établi avec l'intercommunalité.

Axe 2 : Développer l'insertion socio-professionnelle des publics fragilisés

- Soutien aux partenaires d'insertion : La communauté de communes soutient des structures locales pour aider les jeunes et adultes éloignés de l'emploi (mission locale Nord-Isère, Osez, ARRC). En 2024, des jeunes et des adultes sont accompagnés pour améliorer leur insertion professionnelle. En 2024, l'ARRC a accompagné 25 salariés en insertion soit 8,5 Equivalent Temps Plein (ETP) encadrés par 3 salariés permanents. La structure a bénéficié d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) avec pour objectif de construire une stratégie de développement. Durant le 1er semestre 2024, 733 jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans ont été en contact avec la MLNI dont 475 en accompagnement.

- Partenariats pour l'insertion : Collaboration avec des structures pour favoriser l'emploi et l'insertion, la participation au Comité Départemental d'Insertion vers l'Emploi (CDI-E) organisé par le département et la création de places en crèches pour l'insertion professionnelle.

- Clauses d'insertion dans les marchés publics : Développement de marchés publics favorisant l'insertion des habitants fragilisés, en lien avec des stratégies durables. Le « facilitateur » des clauses sociales intervient auprès des donneurs d'ordre publics pour les aider à intégrer des clauses sociales dans leurs marchés et intervient également auprès des entreprises pour les accompagner à répondre à des marchés « clausés ». En 2024, la communauté de communes a élaboré deux marchés clausés dont l'exécution commencera en janvier 2025 pour : La fourniture et la livraison des repas des crèches et des accueils de loisirs du territoire ; les travaux de gestion de la ripisylve et des milieux aquatiques. En fin d'année 2024, la communauté de communes s'est engagée pour un an à porter le poste de facilitateur des clauses sociales.

- Projet de ressourcerie : Envisagé initialement par la commune de Saint-Chef, ce projet s'inscrit pleinement dans les enjeux majeurs du projet du territoire et dans les projets structurants de l'intercommunalité. En lien avec les différentes politiques publiques, il associe économie circulaire, valorisation des déchets et insertion dans l'objectif de préserver les ressources, les milieux naturels et favoriser l'emploi des publics fragilisés. Une visite de la ressourcerie intercommunale de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a été réalisé ainsi que des réunions de travail en novembre et décembre 2024 pour la maîtrise d'œuvre et la constitution du groupe projet et avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et le département concernant la mise en œuvre d'une délégation de service public à une structure d'insertion par l'activité économique.

Axe 3 : Favoriser l'inclusion sociale de façon transversale :

- Inclusion numérique : Recensement des besoins en numérique pour aider les habitants à accéder aux services publics. Une stratégie pour l'inclusion numérique est en développement.
- Mobilité solidaire : Un diagnostic de la mobilité a été réalisé, et un programme de location de vélos électriques a été lancé pour aider les personnes en insertion à accéder à l'emploi et à la formation. Cinq vélos ont été mis à disposition auprès de personnes en insertion sociale et/ou professionnelle. Une prise en charge à 100 % du coût de la location est assurée par la communauté de communes, l'objectif étant de contribuer à lever les freins à la mobilité en termes d'insertion sociale, d'accès à l'emploi ou à la formation. Fin 2024, une personne bénéficie de la location d'un vélo pour une durée de 12 mois ; structure accompagnatrice : CCAS.

L. Politique publique biodiversité

Le déploiement de cette politique est en plein dynamisme, cela se traduit par la prise en compte dans les différents secteurs de cet enjeu majeur. Cinq axes sont définis, avec en point commun, la nécessité de faire appel à des changements comportementaux et sociétaux profonds, passant par une plus grande sobriété des modes de vie.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné continue son travail d'exemplarité au regard de la singularité et de l'exceptionnalité du territoire, et en faire un territoire en pointe et porteur d'innovations. La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), finalisé en 2024, et le Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) continué jusqu'en 2028, en sont des marqueurs forts.

La loi 3DS est venue modifier depuis le 1er janvier 2023 la compétence Natura 2000 et l'a transférée aux régions qui deviennent ainsi chef de file en matière de biodiversité. Lors de l'assemblée plénière de fin juin 2023, la région Auvergne Rhône-Alpes a décidé de reprendre en régie directe la gestion du site Natura 2000 de l'Isle Crémieu. La constitution du premier comité de pilotage avec la nomination du président devrait avoir lieu en 2024.

Les actions de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné seront :

1. Améliorer les connaissances du patrimoine naturel pour favoriser la prise de décision et évaluer les politiques mises en œuvre⁵⁰
2. Construire une stratégie des aires protégées des Balcons du Dauphiné⁵¹
3. Préserver et restaurer les milieux humides et la biodiversité – Mise en œuvre du plan de gestion du castor d'Europe⁵²

M. Politique publique énergie/climat

Le développement des énergies renouvelables est abordé de façon à présent transversale, au regard des différentes politiques publiques. Ainsi, la stratégie foncière inclut une note d'enjeux sur ce thème, et un projet tutoré a démarré en octobre 2024 sur l'intégration des Énergies Renouvelables (EnR) dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). La stratégie agricole et alimentaire territoriale et les enjeux biodiversité sont pris en compte dans la démarche de sélection de sites EnR potentiels. Les marchés publics intègrent désormais systématiquement la société EnR pour le développement du solaire dans les projets bâtimentaires. Le schéma de mutualisation a identifié la société EnR en tant que projet structurant.

L'activité de la direction climat énergie est transversale, en appui pour les autres directions.

Une action prioritaire est l'appui à la direction finances, commande publique et affaires juridiques, pour un appui à l'inclusion de clauses de transition écologique dans les marchés publics. Ainsi, un appui a été mené dans le cadre du marché de restauration collective pour les crèches et centres d'accueil de loisirs.

Deux ateliers Café de de l'Eco ont été organisés avec la direction économie et développement touristique sur le thème du développement des EnR. Un atelier Café du tourisme a été organisé sur le thème des économies d'énergie dans les hébergements de tourisme.

Des ateliers ludiques pour le climat ont été organisés dans le cadre de la journée des agents du 12 juillet 2024.

Le film réalisé par la communauté de communes concernant le climat a été diffusé auprès du public lors de 6 réunions publiques en février 2024.

La méthodologie du bilan à mi-parcours du PCAET est en cours. Ce bilan doit être fait avant décembre 2025. Il s'agit en réalité de l'évaluation des politiques mises en place pour l'anticipation et l'adaptation au changement climatique.

La création d'une société énergies renouvelables est une déclinaison prévue dans le cadre de la politique publique de développement des énergies renouvelables (EnR), axe 3, et en tant que projet structurant du schéma de mutualisation. Les projets EnR solaires ont été analysés en 2024, en collaboration avec

⁵⁰ O_13_003_BIO02_FA024

⁵¹ O_13_004_BIO03_FA025

⁵² O_13_006_BIO06_FA068

Territoire d'Énergie Isère (TE38), l'Association pour la Gestion Durable de l'Énergie (AGEDEN), et l'assistant à maîtrise d'ouvrage Coopawatt. 150 projets ont été identifiés, analysés, et une vingtaine de projets seront retenus pour la première grappe de projets. Les communes ayant des projets identifiés comme prioritaires ont été contactées, et certains sites ont été visités (plusieurs sites, pour 5 communes). Le véhicule juridique a été choisi par les élus lors du bureau communautaire du 25 novembre 2024, avec le mode de consultation du développeur. Le groupe de travail dédié au projet de création de la société EnR s'est ensuite réuni le 03 décembre 2024. En fin d'année 2024, le cahier des charges pour sélectionner le développeur privé est en cours de finalisation. Le dépôt des statuts de la société EnR se fera d'ici fin 2025.

Actuellement, la production d'EnR sur le territoire est de 590 Gwh (données 2023). Ainsi, l'objectif du PCAET de 23 % de production d'EnR en 2030 est déjà atteint. Pour autant, le chemin pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050 est cependant encore long.

Le suivi de la centrale PhotoVoltaïque (PV) au sol d'Arandon-Passins se poursuit avec le propriétaire et l'exploitation de la centrale PV, en lien avec la mairie. 60 panneaux PV ont été donné par IBvogt, pour la communauté de communes.

La politique publique, soumise au vote du conseil communautaire de juillet 2023, assure aussi la poursuite des deux actions suivantes, tout en proposant une optimisation de ces dispositifs :

1. Soutien aux communes concernant leurs consommations d'énergie et s'agissant de la rénovation de leur patrimoine⁵³
2. Mise en place d'un accompagnement « Performance énergétique » pour les particuliers⁵⁴

N. Politique publique habitat / logement / hébergement

En 2024, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné continue d'investir dans sa politique habitat/logement pour améliorer le quotidien des habitants. Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2024-2027 a été lancée. Le renouvellement de cette opération permet ainsi aux habitants, propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, modestes et très modestes, d'être accompagné dans la réhabilitation de leur logement. Cela concerne autant la rénovation énergétique que l'adaptation du logement qu'il soit individuel ou en copropriété. Dans le cadre de cette opération de réhabilitation la communauté de communes apporte des aides aux travaux qui viennent en compléments des aides de l'Agence National d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et permet aux habitants d'engager plus sereinement les travaux nécessaires au logement.

⁵³ O_14 _003_ENE02_FA041

⁵⁴ O_14 _006_ENE05_FA043

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a souhaité aller plus loin sur la rénovation du logement en application de sa nouvelle politique habitat logement approuvée en mai 2024. Elle a pris une délibération de principe pour s'engager directement dans un pacte territorial avec l'ANAH lui apportant des aides à l'ingénierie et l'accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation.

La communauté de communes a également initié fin 2024 la création de « Balcons Habitat », guichet unique pour les habitants dans leurs demandes et questionnements, dans un premier temps sur le volet rénovation. L'objectif est également de rendre un service à l'usager plus universel et d'accélérer les dynamiques d'adaptation des logements en débloquant une enveloppe de 200 K € pour apporter des aides complémentaires aux ménages non éligibles au critères sociaux et très sociaux propres à l'OPAH.

A noter qu'il a été décidé de profiter de la possibilité de proroger le Programme Local de l'Habitat de deux ans, ce dernier produisant ses effets et pour se concentrer plus de temps sur de l'action que sur de la procédure.

S'agissant de la gestion de l'attribution des logements locatifs publics, le passage à une gestion en flux a été pour l'intercommunalité l'opportunité de renforcer le partenariat avec le département. Dans ce cadre, le département a souhaité mobiliser ses droits à réservation et en confier 90 % aux intercommunalités. En retour, l'intercommunalité s'est engagée à prendre en compte les publics prioritaires du département qui entrent dans les critères de la CSI (19 situations transmises par les travailleurs sociaux du département ont été validées prioritaires au titre de la CSI à partir de juillet 2024).

La Commission Sociale Intercommunale (CSI) constitue la seule instance partenariale territoriale sur les thématiques du logement et de l'hébergement des personnes en difficulté. Elle s'ouvre désormais à des sujets d'action sociale au sens large. Cette instance est riche de sa composition pluri-partenariale qui associe tous les mois des élus des communes, des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et des acteurs du logement présents sur le territoire (bailleurs publics, travailleurs sociaux du département). La CSI joue bien sûr toujours son rôle de proposition de candidats prioritaires au logement/relogement dans le parc social. En 2024, 536 dossiers ont ainsi été présentés dont 129 nouvelles situations.

L'axe 3 de la politique habitat-logement : « Répondre à la diversité des besoins du parcours résidentiel et accompagner les évolutions de la société » comporte les objectifs suivants en matière d'hébergement :

- Construire un dispositif d'hébergement et d'accompagnement social mutualisé à l'échelle du territoire en lien avec les communes, les bailleurs sociaux, l'État et le département ;
- Étudier la mise en œuvre d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) en charge du fonctionnement et de la gestion du dispositif. Ainsi, il s'agit de développer un dispositif d'hébergement de transition pour proposer aux publics sans logement ni hébergement un parcours résidentiel adapté à leurs besoins et répondre à ces besoins de façon collective et mutualisée, dans une logique de territoire.

Pour permettre le déploiement d'une organisation territoriale de l'hébergement de transition (urgence et insertion), plusieurs étapes ont été nécessaires et ont constitué des jalons tout au long de l'année 2024. Une proposition de structuration de l'hébergement et l'intégration de l'hébergement de transition dans l'action sociale d'intérêt communautaire ont été validées ainsi que l'approbation de la création d'un CIAS.

Côté accueil des gens du voyage, la communauté de communes a été associée en 2024 aux réflexions relatives à la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV) de l'Isère, piloté par l'État. Les études se poursuivent en 2025.

- Mise en place d'une convention de réservation entre les bailleurs et les réservataires de logements sociaux, conformément à la loi du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ÉLAN) qui généralise la gestion en flux des réservations des logements locatifs publics. La convention précise les modalités de mise en œuvre des attributions de ces logements ;

5 actions principales ont donc été pilotées en 2024 :

1. Élaboration de la politique publique habitat logement hébergement⁵⁵
2. Mise en œuvre du PLH 2019 - 2025 (dont bilan mi-parcours)⁵⁶
3. Accueil des gens du voyage⁵⁷
4. Mise en place d'un service public territorial de la rénovation et de l'adaptation de l'habitat « Balcons Habitat », intégrant la mise en œuvre de la nouvelle OPAH 2024-2027⁵⁸
5. Élaboration de la nouvelle OPAH 2023-2028⁵⁹

O. Stratégie foncière

En 2024, la stratégie foncière de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a évolué de manière significative par l'approbation de sa nouvelle politique publique concernant l'action foncière de la communauté de communes. La politique publique en matière de stratégie foncière a été élaboré au 1er semestre 2024 et approuvé le 20 juin 2024. Les élus souhaitent qu'en 2030 les Balcons du Dauphiné devienne un territoire où la communauté de communes et ses communes déploient en synergie, et avec leurs partenaires (Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)), une action foncière réfléchi, anticipatrice et au service du bien commun, en réponse aux attentes des habitants des Balcons du Dauphiné.

Investissant l'ensemble du spectre « veille/acquisition/gestion », la stratégie foncière accompagne la mise en œuvre opérationnelle des projets intercommunaux et communaux. Cette nouvelle politique publique permet d'agir sur 4 axes prioritaires transverses à l'ensemble des politiques publiques de la communauté

⁵⁵ O_15_001_HAB01_FA070

⁵⁶ O_15_003_HAB03_FA072

⁵⁷ O_15_004_HAB04_FA073

⁵⁸ O_15_002_HAB02_FA083

⁵⁹ O_15_002_HAB02_FA071

de communes et des engagements du projet de territoire : anticiper et maîtriser les besoins fonciers à court et long terme, porter une stratégie résidentielle accueillante et équitable, soutenir les filières et le modèle de développement choisis et préserver nos ressources naturelles et agricoles à long terme. Pour mener à bien les acquisitions / cessions foncières, la communauté de communes a fait évoluer le poste d'assistante ADS en poste d'assistante technique urbanisme foncier, en appui des différentes directions lors des acquisitions ou cession foncières.

Prenant acte de la rareté foncière et des limites induites par la politique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la communauté de communes, en déclinaison de son protocole de coopération avec EPORA, a également signé plusieurs conventions tripartites avec EPORA et trois communes du territoire, Saint-Romain-de-Jalionas, Saint-Victor-de-Morestel et Leyrieu, afin d'assurer une veille foncière. Ces conventions de veille et de stratégie foncière sont instaurées sur l'ensemble du territoire communal, et permettent de réaliser les acquisitions et le portage du foncier.

La commune de Saint Sorlin de Morestel, qui a signé une convention tripartite en 2023, a lancé une étude pré-opérationnelle d'urbanisme en partenariat avec EPORA et la communauté de communes sur du foncier acquis et porté par EPORA. Il s'agit d'accompagner la commune dans ses réflexions sur le développement de l'habitat et l'accueil de nouveaux habitants en cohérence avec le programme local de l'habitat (PLH).

La communauté de communes a renouvelé son partenariat avec la SAFER pour une durée de cinq ans. Cette nouvelle convention donne accès à l'outil de veille sur le marché foncier rural « Vigifoncier » pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes, et permet l'instruction des préemptions à la demande de la communauté de communes. Elle permettra également la participation aux réunions de concertation locales d'attribution de propriété, pour lesquelles il convient de désigner un représentant.

Durant l'année 2024 la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a enfin mené plusieurs acquisitions foncières en lien avec les priorités et enjeux majeurs du projet du territoire sur les communes de Saint-Victor-de-Morestel, Morestel, Siccieu-Saint-Julien et Carisieu. Ces acquisitions concernent des espaces naturels (pelouses sableuses), forestiers, agricoles d'une surface totale de près de 7ha, et pour un montant de 39 268 €.

1 action a été menée à bien en 2024 :

1. [Élaboration de la politique publique stratégie et veille foncière⁶⁰](#)

P. Stratégie patrimoniale

La conservation du patrimoine communautaire consiste à maintenir la valeur vénale du patrimoine communautaire tout en permettant la réalisation des services et projets des différentes politiques

⁶⁰ O_16_001_FON01_FA037

publiques. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné dispose d'un patrimoine hétérogène réparti sur l'ensemble du territoire, il est composé d'équipements publics, de sites touristiques et de loisirs, de bâtiments divers, de zones d'activités et de foncier nu. Plus de 125 sites bâtis, dont 83 sont destinés à la compétence eau et assainissement, (une compétence acquise en date du 31 décembre 2019) pour 27 des 47 communes membres.

Les actions qui en découlent peuvent être :

- Les entretiens courants de bâtiments (rafraichissement de peintures, façades, sols, réglage de menuiseries, ...) ou d'espaces extérieurs (voieries, mobiliers urbains, ...) ;
- Les maintenances préventives et curatives (matériels techniques, systèmes de chauffage, corps d'état techniques principalement) ;
- Les actions réglementaires (via des bureaux de contrôles pour les systèmes de sécurité incendie, l'électricité, la ventilation, les ascenseurs, ...) ;
- La gestion différenciée des espaces verts ;
- Les actions de services généraux et de logistique (mise en place des salles permettant les instances, inaugurations, transports de matériels, actions techniques rapides.) ;
- Les interventions assurant la fonctionnalité du service public notamment de l'enfance et de la petite enfance (réparation de mobilier, de jouets, ...).

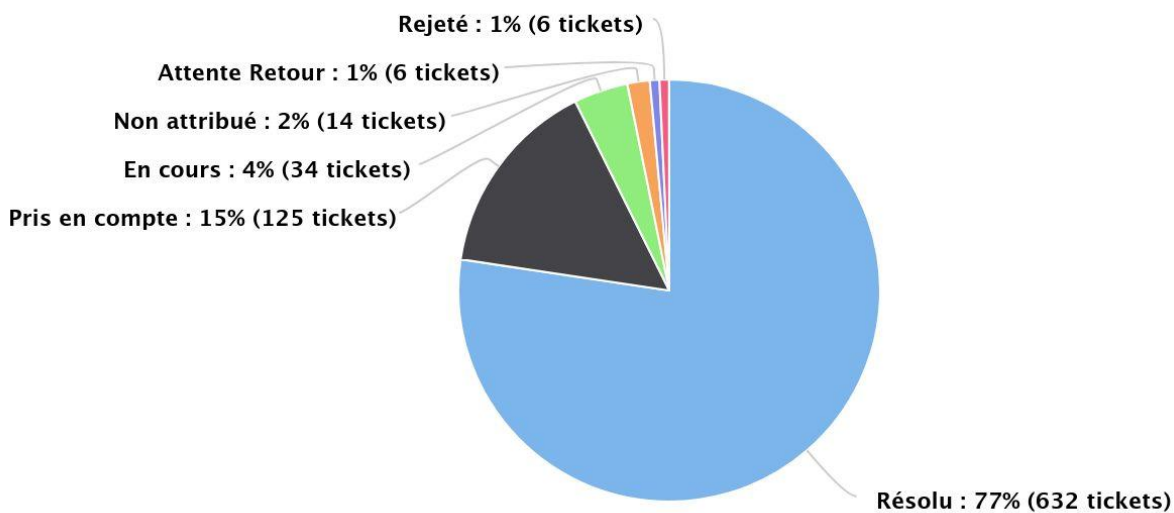
L'ensemble des directions de la collectivité ainsi que chaque agent a la possibilité de réaliser des demandes d'intervention via un système de « tickets ». Ainsi, le service patrimoine a reçu 817 demandes d'intervention au cours de l'année 2024 et a pu résoudre et clôturer 787 tickets (22% pour dysfonctionnement des installations, 18% au titre de la sécurité, 16% pour des aménagements spécifiques, 8% pour déménagement, 6% pour des tickets de confort et 30% de tickets divers).

Évolution des tickets ouverts et fermés sur 2024

Ouverts : 817 / Fermés : 787 / Avancés * : 41 / Total depuis le début : 3124



Tickets par états



La direction de la stratégie patrimoniale a aussi participé au cours de l'année 2024 :

- Accompagnement et établissement d'éléments pour la chambre régionale des comptes ;
- Accompagnement technique renouvellement flotte automobile ;
- Travail réglementaire pour la mise en conformité des bâtiments communautaires.

Le déploiement opérationnel des projets par le service patrimoine, au service du déploiement des politiques publiques, permet une mise en cohérence ainsi que la mise en adéquation des différentes politiques publiques, orientations et actions du projet du territoire. De plus, les projets intercommunaux sont nombreux et nécessitent un pilotage technique transversal qui s'articule autour de :

- Une administration qui se structure (bâtiment annexe du siège) ;
- La politique publique de développement des énergies renouvelables ;
- La politique publique de développement économique (extension du parc d'activité des Couleurs, requalifications de la ZA de la Rivoire) ;
- La politique publique en faveur du développement touristique (bureaux d'information touristique, ViaRhôna, voie verte, refonte du réseau de sentiers labellisés PDIPR) ;
- La politique publique pour une économie circulaire (ressourcerie à Saint-Chef, schéma directeur du réseau des déchetteries) ;
- La politique publique en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques (sécurisation des sites d'adduction en eau potable, gestion différenciée) ;
- La politique publique pour la petite enfance – enfance (réhabilitation des crèches communautaires, pôle enfance santé à Les Avenières Veyrins-Thuellin) ;
- La politique publique de la santé (maison de santé pluridisciplinaire à Morestel) ;
- La politique publique de services publics en milieu rural (schéma d'accès cyclable aux services des polarités, hébergement de transition Les Avenières Veyrins-Thuellin.

1. Conservation du patrimoine⁶¹
2. Le patrimoine au service du déploiement des politiques publiques⁶²

⁶¹ O_17_002_PAT02_FA074

⁶² O_17_003_PAT04_FA075

Q. Sport et le territoire

Dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux 2024, et en partenariat avec le département de l'Isère, la communauté de communes et les 17 communes labellisées se sont engagées dans le relais Isère Terre de Jeux qui a traversé le territoire du 6 mai au 23 juin 2024. De nombreuses animations sportives et culturelles ont été mises en place tout au long de cette période. De nombreux partenariats ont été créés : Avec les communautés de communes limitrophes, les élus, les écoles, les associations sportives... Une dynamique territoriale et sportive a vu le jour, dynamique que les élus du groupe de travail « Sport et territoire » souhaitent voir perdurer.

Dans le cadre des animations proposées par la communauté de communes, la 2^{ème} édition du Green Triathlon des Balcons du Dauphiné s'est déroulée sur 4 jours à la Vallée Bleue de Montalieu-Vercieu. Grâce à cet évènement sportif, la communauté de communes a obtenu le label « Grande cause Nationale », différentes animations ont été proposées à un public large de familles, d'athlètes, de touristes. Les enjeux du projet du territoire sont déclinés au travers les ateliers éducatifs proposés, mais aussi les installations sur le site.

La communauté de communes a accompagné le Syndicat Intercommunal de la Rivière artificielle de canoë kayak de l'Isle de la SERre (SIRISE) pour les recherches de financement, pour la modernisation du site de l'Isle de la Serre labellisé centre de préparation aux jeux.

Les travaux de réhabilitation du gîte du Serverin, débutés en 2023, se sont terminés en juillet 2024. La gestion et la mise en service de cet équipement ont été confiées aux gîtes de France.

Suite aux actions Terre de Jeux 2024, un groupe de travail sport et territoire a été constitué. Depuis avril 2024, ce groupe s'est déjà réuni cinq fois et propose des axes en vue de la construction d'une politique sport sur les Balcons.

Afin de garantir l'égal accès aux services, les activités aquatiques sont évaluées et adaptées aux besoins des usagers. Les enjeux de mobilité et climatiques sont pris en compte dans les temps de trajets pour la natation scolaire.

Ainsi l'action envisagée pour la période était :

1. Animer et dynamiser le territoire : Terre de jeux 2024⁶³

⁶³ M_01_001_COOP01_FA001

R. Sécurité et sûreté

1. Orientations de la politique publique intercommunale en matière de culture du risque

Afin de répondre aux enjeux majeurs identifiés dans le projet de territoire, les Balcons du Dauphiné doivent se structurer pour pouvoir apporter une réponse coordonnée à la survenance d'un risque majeur, qu'il soit naturel, technologique ou sanitaire.

Il est également important de pouvoir envisager la gestion du risque au travers de la mutualisation et de la coopération, au travers d'achats groupés ou de formations partagées.

Enfin, le risque n'est pas réservé aux élus mais doit pouvoir être travaillé avec l'ensemble des habitants, acteurs, agents, services de ce territoire, etc. On parle d'acculturation et d'anticipation aux risques auprès des publics.

Dans le cadre de l'élaboration d'une politique publique intercommunale en matière de culture du risque, et plus spécifiquement en matière de sécurité et de sûreté, il convient :

- D'identifier les ressources et les compétences à partager entre les communes pour renforcer la résilience collective ; par ailleurs, une investigation approfondie des mutualisations utiles dans le cadre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) permettra de rationaliser les efforts et d'optimiser l'efficacité des dispositifs de gestion des crises.
- De proposer des modalités d'acculturation aux risques en développant des programmes de sensibilisation et de formation pour les élus, adultes et enfants, les agents municipaux, entreprises et habitants, afin de promouvoir une culture proactive et informée de la gestion des risques au sein du territoire.
- D'élaborer des actions ciblées menant à terme à la rédaction d'un Plan intercommunal de Sauvegarde.

2. Accompagner la prise de conscience d'une culture du risque auprès des conseils municipaux des enfants du territoire en lien avec l'éducation nationale

Pour asseoir les objectifs assignés à la politique publique en matière de culture du risque, il est mené en parallèle des actions d'accompagnements de certains publics, sensibles et concernés par le sujet du risque.

Cette sensibilisation à la prévention des risques, au développement du sens civique de l'élève en favorisant la connaissance et la maîtrise des règles de prévention et de sécurité est au programme de sciences et technologie du cycle 3 "La terre, une planète peuplée par des êtres vivants", avec pour finalité d'identifier un risque naturel à partir d'un exemple au choix et les modalités de prévention associées.

Avec l'accord des inspecteurs de circonscription, l'éducation Nationale a proposé une sortie éducative théâtralisée sur les risques majeurs à l'automne 2024. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 38 (DSDEN) propose aux enseignants des communes des Balcons du Dauphiné d'inscrire les classes de CM1 et CM2 pour assister à la représentation d'une pièce de théâtre forum avec

la compagnie Essentiel Éphémère le vendredi 15 novembre 2024 dernier à la salle Ninon VALLIN, sur la commune de Montalieu-Vercieu.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est actuellement en train de travailler à la rédaction de son Plan InterCommunal de Sauvegarde, dit PICS.